



## **RAPPORT D'ACTIVITES 2014 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS RIBERACOIS**

L'article 40 de la loi n°99-586 du 12/07/99 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale dispose que les Présidents des Etablissements Publics de Coopération Intercommunales adressent aux Maires des Communes composant leur EPCI un rapport retraçant l'activité de leur établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par les Maires des communes membres à leurs conseils municipaux.

### **Préambule**

Depuis le 1er janvier 2014 existence officielle de la Communauté de Communes du Pays Ribéraçois (CCPR). **Cette nouvelle collectivité est issue de la fusion des Communauté de Communes du Ribéraçois, Val de Dronne, Hauts de Dronne et Verteillacois).** Il s'agit d'un bassin de vie de 19 957 habitants répartis sur une superficie de 683.67 km<sup>2</sup> ce qui représente une densité de 29hab/km<sup>2</sup>. Notre territoire s'étend sur 38 km du Nord au sud et 28 km d'est en ouest.

Au démarrage de la fusion l'exercice des compétences est différencié par territoire c'est-à-dire que les anciens statuts s'appliquent, dans l'attente de l'harmonisation des compétences et de la définition de l'intérêt communautaire. Les élus ont jusqu'au 31.12.2015 pour unifier les statuts. En l'absence d'accord, les statuts de la CCPR seront ceux des 4 territoires fusionnés. En revanche et conformément aux dispositions réglementaires les conseillers communautaires votent à l'unanimité en mars 2014 la rédaction des deux compétences obligatoires : Aménagement de l'espace et Développement économique. Seuls ces deux compétences obligatoires s'appliquent uniformément sur le territoire des 46 communes. Toutefois des compétences sont d'ores et déjà identiques que ce soit les écoles, le social, les activités péri et extrascolaire, le tourisme. En revanche, d'autres compétences divergent, soit dans leur contenu (voirie) ou sont exercées sur des parties du territoire (bibliothèque, assainissement collectif, gymnase...)

# **1- INSTITUTION ET FONCTIONNEMENT**

## **1.1- La gouvernance**

Les élus ont fait le choix de mettre en place la nouvelle gouvernance dès le 1<sup>er</sup> janvier. Un des changements notoire est la diminution du nombre de conseillers puisqu'ils étaient auparavant 128 à siéger dans les 4 assemblées. Ils sont désormais 62 délégués et chacune des 46 communes est représentée par au moins un délégué.

En termes de représentativité territoriale cela donne :

- CCR : 28 délégués
- CCHD : 4 délégués
- CCV : 16 délégués
- CCVD : 14 délégués

Cette nouvelle gouvernance à 62 est mise en place dès le 1<sup>er</sup> janvier 2014 mais pour une période très provisoire car le mandat des nouveaux conseils communautaires durera jusqu'au renouvellement des conseils municipaux.

Pour la commune de Ribérac, cette réforme territoriale s'accompagne également d'une modification du mode de désignation des conseillers communautaires qui sont désignés au suffrage universel à compter du renouvellement des conseils municipaux en mars 2014. Autre changement significatif pour cette commune, l'opposition municipale siègera obligatoirement dans la nouvelle assemblée communautaire selon le principe de la répartition proportionnelle des sièges.

# Les Conseillers municipaux après les élections municipales de mars 2015

NOMBRE	COMMUNE	NOMBRE DELEGUES	TITULAIRE	SUPPLEANT
1	Allemans	1	Allain TRICOIRE	Jean-Claude DUBOIS
2	Bertric Burée	1	Jean-Pierre PRIGUL	Jean-Claude ETOURNEAU
3	Bourg des Maisons	1	Claude BOUQUET	Bernadette BAZINET
4	Bourg du Bost	1	Tiery DECIMA	Sylvie VALENTIN
5	Bouteilles St Sébastien	1	Michel LAMY	Bruno BEUQUE
6	Celles	1	Jean-Didier ANDRIEUX	Françis TELEMAQUE
7	Cercles	1	Daniel BONNEFOND	Marielle PAUTROT
8	Champagne et Fontaine	1	Dominique VIRECOULON	Françoise ROVERE
9	Chapdeuil	1	Mauricette LEMAZAVA	Jocelyne MOUSNIER
10	Chassaignes	1	Monique BOINEAU-SERRANO	Bertrand RAMETTE
11	Cherval	1	Jean-Pierre PRUNIER	Christiane ARMANDIE
12	Comberanche Epeluche	1	Murielle CASSIER	Cyril FEYDRI
13	Coutures	1	Didier BAZINET	Patrick SALOMON
14	Creyssac	1	Michel DESMOULIN	Florent LASSIMOUILAS
15	Douchapt	1	Jean-Pierre JUGIE	Yves MAHAUD
16	Gouts Rossignol	1	Corinne DUCOUP	Philippe TUAL
17	Grand Brassac	1	Philippe BOISMOREAU	Jacques FOULON
18	La Chapelle Grésignac	1	Annie VALLADE	Patrick BEAU
19	La Chapelle Montabourlet	1	Bruno BUSSIERE	Alfred GONNARD
20	La Jemaye	1	Sophie BERRY	Dominique GIBAUD
21	La Tour Blanche	1	Paul MALVILLE	Fabienne PRECIGOUT
22	Lisle	2	Joël CONSTANT	
23			Emmanuel CLUGNAC	
24	Lusignac	1	Marcel GOURDOUX	Odette ARMANDIE
25	Montagrier	1	Françis LAFAYE	Gérard PETIT
26	Nanteuil Auriac de Bourzac	1	Guy NADAL	Sophie GENDRON
27	Paussac St Vivien	1	Jean-Pierre DESVERGNE	Jean-Pierre CLUGNAC
28	Petit Bersac	1	Jean-Louis DUPRAT	Marie Christine ANDRIEUX
29	Ponteyraud	1	Jean-Marcel BEAU	Michel RAGOUT
30	Ribérac	11	Patrice FAVARD	
31			Monique MORIN	
32			Franck BLANCHARDIE	
33				
34			Marc LAGORCE	
35			Catherine STUTZMANN	
36			Jean-Pierre LAURON	
37			Joëlle GARCON	
38			Alain CLISSON	
39			Rémy TERRIENNE	
40			Sylvie BONNET	
41	Segonzac	1	Christophe ROSSARD	Xavier GARREAU
42	Siorac de Ribérac	1	Jean Pierre CHAUMETTE	Jean AUBLE
43	St André de Double	1	Pierre GUIGNE	Ginette Pascale CHOUCHERIE
44	St Just	1	Christian DURAND	Jean-Pierre ROUDEAU
45	St Martial de Viveyrol	1	Christophe DUVERGT	Emmanuel ARGILLOS
46	St Martin de Ribérac	1	Daniel VILLEDARY	Joël DE LUCA
47	St Méard de Drone	1	Gérard CAIGNARD	Christian BICHE
48	St Pardoux de Dronne	1	Fabrice BONIFACE	Jean-Luc DELUGIN
49	St Paul de Lizonne	1	Patrick LAGUILLON	Eric BOCQUIER
50	St Sulpice de Roumagnac	1	Philippe DUBOURG	Thierry BACUS
51	St Victor	1	Jeannik NADAL	Patrick RIBIERE
52	St Vincent de Connezac	1	Jean-Claude ARNAUD	Joëlle DALESME
53	Tocane St Apre	4	Gérard SENRENT	
54			Danielle GAY	
55			René ETOURNEAUD	
56			Ann HARRIS	
57	Vanxains	2	Gilles GIROUX	
58			Jean-Bernard CHARAZAC	
59	Vendoire	1	Alain LUCAS	Carole MONHAY
60	Verteillac	1	Hervé DE VILMORIN	Pierre FERAL
61	Villetoueix	2	Patrick LACHAUD	
62			Guy DUPUY	

## **1.2- Deux présidents, deux exécutifs :**

### **a- Du 1er janvier 2014 au 15 avril 2014**

Lors du Conseil Communautaire du 3 janvier à Villeteureix, Rémy TERRIENNE est élu Président. L'exécutif est composé du Président et de 15 Vice-présidents. Il est complété par les 10 membres du bureau désignés lors de la même réunion.

Durant cette première « période » le Conseil Communautaire se réunit à 4 reprises et adopte des délibérations importantes pour le devenir de la collectivité :

- Harmonisation de la compétence sociale et création d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale,
- Création d'un Office de Tourisme Intercommunal et d'un conseil d'exploitation réunissant des élus et des professionnels,
- Adoption de la Fiscalité Professionnelle Unique en lieu et place de la Fiscalité additionnelle,
- Création de la Commission Locale d'évaluation des charges transférées,
- Adoption des attributions de compensation provisoire,
- Définition de l'intérêt communautaire des compétences obligatoires,
- Volonté d'élaborer un Plan Local d'Urbanisme intercommunal...

### **b- Depuis le 15 avril 2014**

Lors du Conseil Communautaire du 15 avril 2014 à Siorac de Ribérac, Didier BAZINET est élu Président. L'exécutif est composé du Président et de 15 Vice-présidents. Il est complété par les 12 membres du Bureau désignés lors de la même réunion. Les commissions sont créées et les Conseillers Communautaires choisissent celles où ils s'inscrivent.

## **Les 15 Vice-Présidents et leurs délégations :**

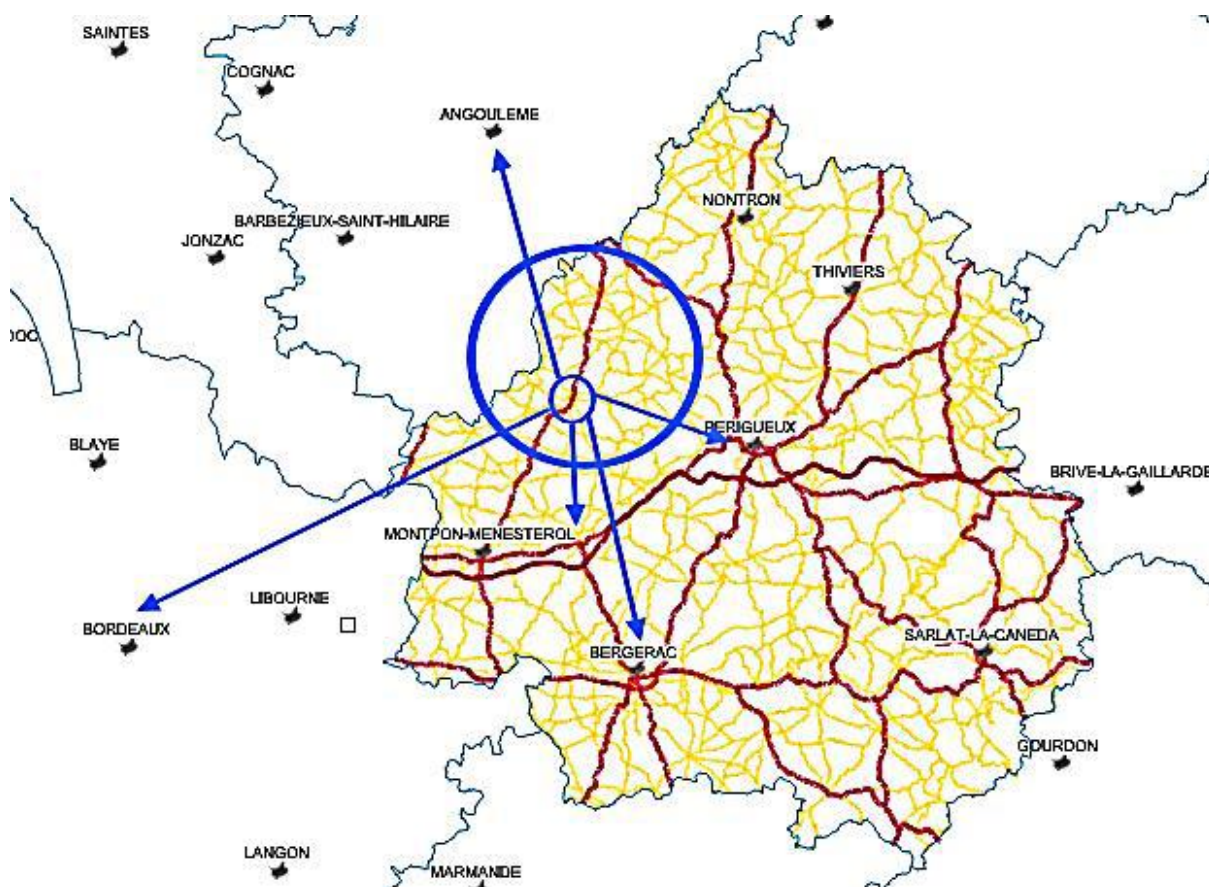
- 1er Vice Président : **Jeannik NADAL**- Administration générale/Ressources Humaines  
2ème Vice Président : **Patrice FAVARD** - Développement économique  
3ème Vice Président : **Joël CONSTANT** - Affaires extra et péri scolaires  
4ème Vice Président : **Philippe DUBOURG** - Bâtiments / Patrimoine /SPANC  
5ème Vice Président : **Philippe BOISMOREAU** - Affaires sociales  
6ème Vice Président : **Annie VALLADE** - Communication  
7ème Vice Président : **Daniel VILLEDARY** - Développement Culturel  
8ème Vice Président : **Jean-Didier ANDRIEUX** - Voirie  
9ème Vice Président : **Gérard SENRENT** - Développement touristique  
10ème Vice Président : **Allain TRICOIRE** - Environnement / Développement durable  
11ème Vice Président : **Jean-Pierre CHAUMETTE** - Sports et loisirs  
12ème Vice Président : **Jean-Marcel BEAU** - Affaires financières / Perspectives budgétaires  
13ème Vice Président : **Hervé de VILMORIN** - Politiques publiques contractuelles  
14ème Vice Président : **Jean-Pierre JUGIE** - Aménagement de l'espace/Urbanisme  
15ème Vice Président : **Rémy TERRIENNE** - Affaires scolaires



La commune la plus peuplée compte 4053 habitants et la moins peuplée 53 habitants. La plus grande s'étale sur 35,9 km<sup>2</sup> et la plus petite sur 3.9km<sup>2</sup>. La densité varie de 178 habitants au km<sup>2</sup> à 4 habitants au km<sup>2</sup>. Le territoire s'étend sur 38 kilomètres du Nord au Sud et de 28 kilomètres d'Est en Ouest

La communauté de communes du Pays Ribérais est le 4<sup>ème</sup> EPCI de Dordogne par le nombre d'habitants et la deuxième Communautés de Communes et le deuxième EPCI par le nombre de communes. Une Communauté de Communes compte en moyenne 20.6 communes et 11 065 habitants en France.

## UN TERRITOIRE DESENCLAVE



Le centre du territoire est à :

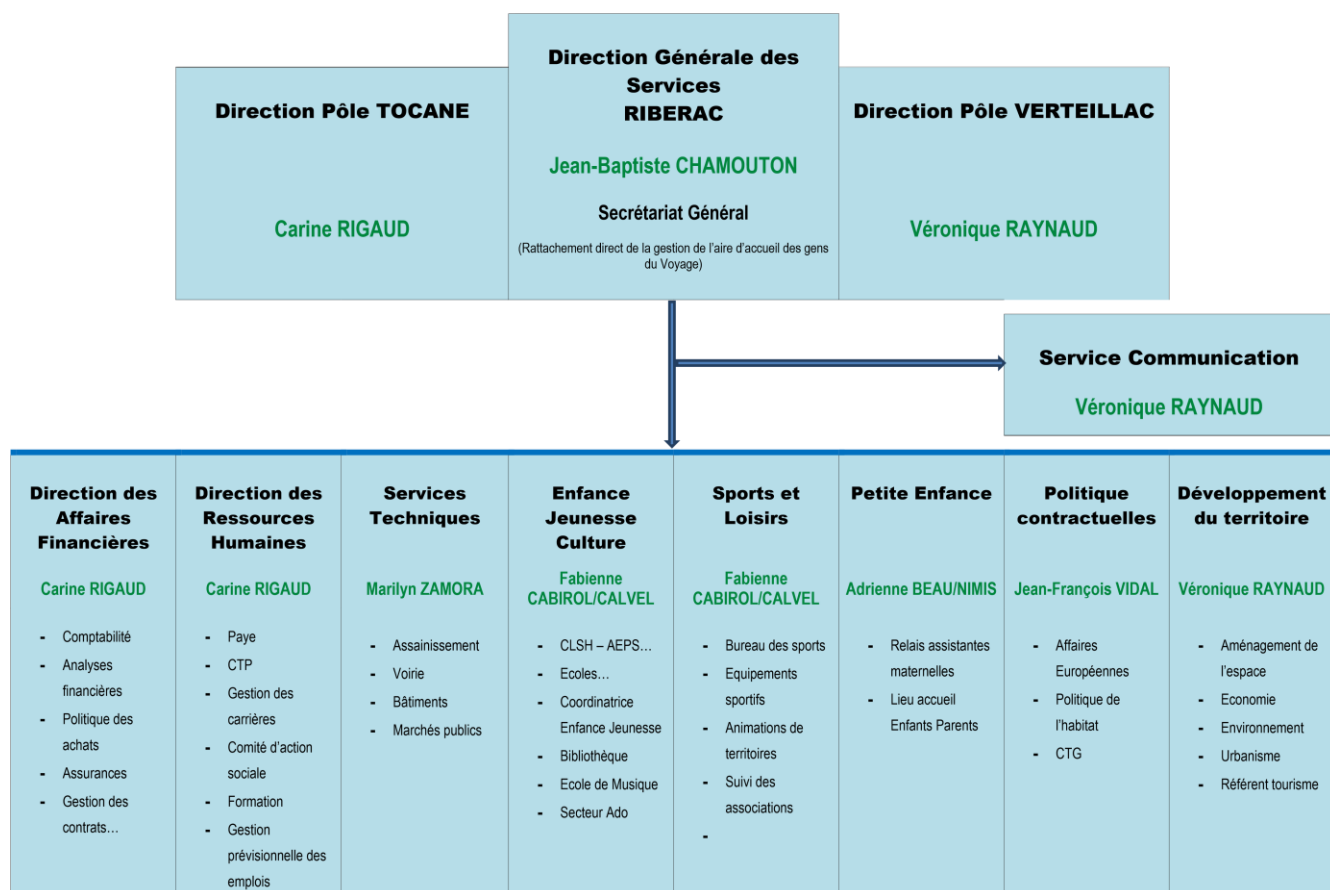
- 37 km de Périgueux
- 58 km d'Angoulême
- 57km de l'aéroport de Bergerac Roumanière (1h20)
- 121 km de l'Aéroport de Bordeaux Mérignac (1h45)
- 59 km de la gare d'Angoulême (TGV à 1h10)
- 27 km de l'Autoroute A 89 (Mussidan)

# 3-L'ORGANISATION DES SERVICES

La CCPR est organisée autour de trois pôles : Verteillac, Tocane St Apre et Ribérac siège de la Communauté. La présence de deux pôles secondaires permet de maintenir la proximité des services sur les territoires. Ces pôles ont des spécificités en fonction des services qui s'y trouvent.

- **Verteillac** accueille le service Développement Territorial (économie, environnement), Urbanisme (aménagement de l'espace, planification) et communication.
- **Tocane St Apre** accueille le service Comptable et Financier.
- **Ribérac** accueille les services Techniques (voirie, Assainissement Non Collectif), Enfance Jeunesse, Ressources humaines.

## L'organigramme des services applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2014



## **4 -LE PERSONNEL**

### **4.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 31 DECEMBRE 2014**

**Il est important de préciser que les agents employés par la CCPR l'étaient tous auparavant par les 4 communautés de communes fusionnées à l'exception d'un agent recruté en CAE.**

Le tableau des effectifs compte 99 agents et parmi eux :

- 83 agents titulaires voire stagiaires de la fonction publique territoriale
- 11 agents en Contrats à durée indéterminée
- 5 agents relevant de la catégorie des emplois aidés (3 agents en CEA et 2 agents en CAE)

Il appartient de préciser que parmi les 83 agents relevant du statut de la FPT, 3 agents sont en disponibilité et un agent en détachement auprès de la SEMITOUR.

Les 95 agents en poste se répartissent ainsi :

<b>Nombre d'agents</b>	<b>FILIERE</b>
17	ADMISTRATIVE
39	TECHNIQUE
32	ANIMATION
4	MEDICO-SOCIALE
3	CULTURELLE

<b>Nombre d'agents</b>	<b>Catégorie</b>
4	A
5	B
86	C

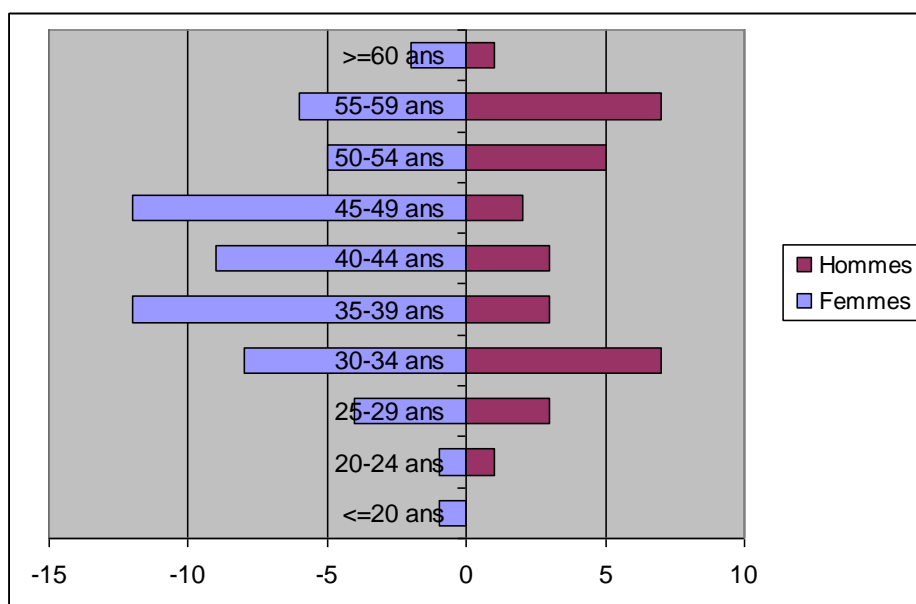
<b>Nombre d'agents</b>	<b>Temps de travail</b>
57	Temps complet
27	De 31 h à 34h
5	De 20h à 30h
7	Moins de 20h



## 4.2 L' ABSENTEISME

<u>Absentéisme 2014</u>	<u>Jours d'absence 2014</u>	<u>Taux</u>
Arrêt de maladie	441	2.04%
Arrêt de longue maladie	819	3.79%
Arrêt accident du travail	88	0.40%
Maternité	294	1.36%
Autres (enfant malade)	21.5	0.09%
<b>Total des jours d'absence</b>	<b>1 663.5</b>	
<b>Taux d'Absentéisme</b>		<b>7.71%</b>

## 4.3 PYRAMIDE DES AGES au 03 mars 2014



La moyenne d'âge est de 42 ans.

L'âge moyen des femmes est de 41.68 ans et celui des hommes est de 43.28 ans.

NB : Il convient de compléter le tableau des effectifs par le recrutement ponctuel d'agents mis à disposition par le Centre de Gestion ou des contrats saisonniers à durée déterminée. Le nombre fluctue en fonction des besoins et les agents interviennent dans les accueils périscolaires, les centres de loisirs, les écoles, les piscines, pour le SPANC, les TAP.....

## 4.4 LES MOUVEMENTS DE PERSONNEL CONSTATES EN 2014

- 2 départs à la retraite non remplacés
- 1 agent décédé, remplacé en interne

La CCPR en Novembre 2014, dans le cadre de sa compétence scolaire, a prévu la création de 12 postes pour les agents communaux affectés dans les écoles et qui ont choisi d'intégrer la Communauté de Communes au 1<sup>er</sup> janvier 2015. Il est utile de souligner que la CCPR a remboursé aux communes concernées en 2014 le temps de travail de ces 12 agents qui étaient mis à disposition pour la compétence scolaire. Il s'agit d'une charge financière déjà assumée budgétairement.

#### **4.5 LA MISE EN PLACE DU COMITE TECHNIQUE**

Le 4 décembre a eu lieu l'élection des représentants du Personnel au Comité Technique.

En effet, la Communauté de Communes ayant plus de 50 agents, elle possède désormais son propre Comité Technique. Le Comité technique compte 5 délégués titulaires et 5 délégués suppléants pour chacun des collèges (représentants de la collectivité et du personnel)

Les résultats des élections ont été les suivants :

Nombre d'inscrits : 96

Nombre de votants : 86

Nombre de nuls : 3

Nombre de suffrages exprimés : 86

Nombre de voix obtenues par chacune des listes :

- Liste CGT : 17 voix (1 délégué)
- Liste CFDT : 49 voix (3 délégués)
- Liste UNSA : 17 voix (1 délégué)

#### **4.6 LES STAGIAIRES ACCUEILLIS EN 2014**

42 stagiaires ont été accueillis sur des périodes s'étalant de 1 semaine à 8 semaines soit au total 630 journées. Le service enfance jeunesse accompagne plus de 70% des stagiaires.

## **5 – LE CONTEXTE BUDGETAIRE**

### **5.1- LA FISCALITE**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014 le régime de fiscalité applicable de la CCPR est celui de la fiscalité mixte : c'est-à-dire une fiscalité professionnelle unique (CFU) et une fiscalité sur les taxes ménages »

### 5.1.1 Les taux de la fiscalité des ménages par territoire

Les taux de départ par communauté de communes en 2013

<b>TAXE</b>	<b>Collectivité d'origine</b>	<b>Taux en %</b>
<b>TH</b>	<b>CCR</b>	7.88
	<b>CCV</b>	5.26
	<b>CCVD</b>	8.03
	<b>CCHD</b>	8.76
<b>TAXE</b>	<b>Collectivité d'origine</b>	<b>Taux en %</b>
<b>TFB</b>	<b>CCR</b>	11.83
	<b>CCV</b>	6.45
	<b>CCVD</b>	9.92
	<b>CCHD</b>	9.4
<b>TAXE</b>	<b>Collectivité d'origine</b>	<b>Taux en %</b>
<b>TFNB</b>	<b>CCR</b>	33.65
	<b>CCV</b>	31.25
	<b>CCVD</b>	38.2
	<b>CCHD</b>	49.02

### 5.1.2 Les taux de la CCPR votés en 2014

<b>Collectivité</b>	<b>Taxe</b>	<b>Taux en %</b>
<b>CCPR</b>	<b>HABITATION</b>	8.93
	<b>FONCIER</b>	12.24
	<b>FONCIER NB</b>	42.23

### 5.1.3 L'évolution de la fiscalité du bloc communal (Communes et CCPR) de 2013 à 2014

## TAXE D'HABITATION

COMMUNE	2013			2014		
	Taux Communaux	Taux EPCI	Total	Taux Communaux	Taux EPCI	Total
ALLEMANS	9,39	7,88	<b>17,27</b>	9,39	8,93	<b>18,32</b>
BERTRIC BUREE	7,22	7,88	<b>15,1</b>	7,22	8,93	<b>16,15</b>
BOURG DES MAISONS	12,06	5,26	<b>17,32</b>	9,80	8,93	<b>18,73</b>
BOURG DU BOST	10,94	7,88	<b>18,82</b>	10,94	8,93	<b>19,87</b>
BOUTEILLES ST SEBASTIEN	9,79	5,26	<b>15,05</b>	7,79	8,93	<b>16,72</b>
CELLES	8,55	8,03	<b>16,58</b>	7,70	8,93	<b>16,63</b>
CERCLES	13,30	5,26	<b>18,56</b>	11,77	8,93	<b>20,7</b>
CHAMPAGNE FONTAINE	11,97	5,26	<b>17,23</b>	8,68	8,93	<b>17,61</b>
CHAPDEUIL	6,80	8,03	<b>14,83</b>	6,80	8,93	<b>15,73</b>
LA CHAPELLE GRESIGNAC	11,36	5,26	<b>16,62</b>	8,23	8,93	<b>17,16</b>
LA CHAPELLE MONTABOURLET	10,80	5,26	<b>16,06</b>	9,39	8,93	<b>18,32</b>
CHASSAIGNES	9,22	7,88	<b>17,1</b>	9,22	8,93	<b>18,15</b>
CHERVAL	10,15	5,26	<b>15,41</b>	6,38	8,93	<b>15,31</b>
COMBERANCHE EPELUCHE	10,44	7,88	<b>18,32</b>	10,44	8,93	<b>19,37</b>
COUTURES	10,17	5,26	<b>15,43</b>	8,00	8,93	<b>16,93</b>
CREYSSAC	9,60	8,03	<b>17,63</b>	9,74	8,93	<b>18,67</b>
DOUCHAPT	7,03	8,76	<b>15,79</b>	7,03	8,93	<b>15,96</b>
GOUTS ROSSIGNOL	13,05	5,26	<b>18,31</b>	10,02	8,93	<b>18,95</b>
GRAND BRASSAC	8,65	8,03	<b>16,68</b>	8,65	8,93	<b>17,58</b>
LA JEMAYE	9,19	7,88	<b>17,07</b>	9,19	8,93	<b>18,12</b>
LISLE	9,04	8,03	<b>17,07</b>	8,50	8,93	<b>17,43</b>
LUSIGNAC	13,45	5,26	<b>18,71</b>	11,00	8,93	<b>19,93</b>
MONTAGRIER	10,42	8,03	<b>18,45</b>	10,42	8,93	<b>19,35</b>
NANTEUIL AURIAC BOURZAC	9,82	5,26	<b>15,08</b>	6,15	8,93	<b>15,08</b>
PAUSSAC SAINT VIVIEN	7,65	8,03	<b>15,68</b>	7,76	8,93	<b>16,69</b>
PETIT BERSAC	11,16	7,88	<b>19,04</b>	11,16	8,93	<b>20,09</b>
PONTEYRAUD	10,28	7,88	<b>18,16</b>	9,77	8,93	<b>18,7</b>
RIBERAC	20,59	7,88	<b>28,47</b>	20,17	8,93	<b>29,1</b>
SAINT ANDRE DE DOUBLE	11,61	7,88	<b>19,49</b>	11,38	8,93	<b>20,31</b>
SAINT JUST	5,74	8,03	<b>13,77</b>	5,74	8,93	<b>14,67</b>
ST MARTIAL VIVEYROLS	13,12	5,26	<b>18,38</b>	11,14	8,93	<b>20,07</b>
SAINT MARTIN DE RIBERAC	11,00	7,88	<b>18,88</b>	11,00	8,93	<b>19,93</b>
SAINT MEARD DE DRONE	14,98	7,88	<b>22,86</b>	14,98	8,93	<b>23,91</b>
SAINT PARDOUX DE DRONE	5,18	8,76	<b>13,94</b>	5,18	8,93	<b>14,11</b>
SAINT PAUL LIZONNE	12,31	5,26	<b>17,57</b>	12,31	8,93	<b>21,24</b>
ST SULPICE DE ROUMAGNAC	5,52	8,76	<b>14,28</b>	5,52	8,93	<b>14,45</b>
SAINT VICTOR	7,25	8,03	<b>15,28</b>	6,65	8,93	<b>15,58</b>
ST VINCENT DE CONNEZAC	15,87	7,88	<b>23,75</b>	15,87	8,93	<b>24,8</b>
SEGONZAC	9,06	8,76	<b>17,82</b>	9,06	8,93	<b>17,99</b>
SIORAC DE RIBERAC	9,52	7,88	<b>17,4</b>	9,52	8,93	<b>18,45</b>
TOCANE SAINT-APRE	8,60	8,03	<b>16,63</b>	8,60	8,93	<b>17,53</b>
LA TOUR BLANCHE	11,24	5,26	<b>16,5</b>	9,11	8,93	<b>18,04</b>
VANXAINS	12,56	7,88	<b>20,44</b>	12,46	8,93	<b>21,39</b>
VENDOIRE	8,37	5,26	<b>13,63</b>	8,37	8,93	<b>17,3</b>
VERTEILLAC	14,43	5,26	<b>19,69</b>	11,49	8,93	<b>20,42</b>
VILLETUREIX	10,43	7,88	<b>18,31</b>	10,22	8,93	<b>19,15</b>

**CCPR : Taux moyen 2013 : 17.48%/Taux moyen 2014 : 18.49% ;Moyenne nationale : 23.88%**

## TAXE FONCIERE BATIE

COMMUNE	2013			2014		
	Taux Communaux	Taux EPCI	Total	Taux Communaux	Taux EPCI	Total
ALLEMANS	8,11	11,83	<b>19,94</b>	8,11	12,24	<b>20,35</b>
BERTRIC BUREE	1,80	11,83	<b>13,63</b>	1,80	12,24	<b>14,04</b>
BOURG DES MAISONS	12,81	6,45	<b>19,26</b>	10,04	12,24	<b>22,28</b>
BOURG DU BOST	8,90	11,83	<b>20,73</b>	8,90	12,24	<b>21,14</b>
BOUTEILLES ST SEBASTIEN	8,77	6,45	<b>15,22</b>	7,01	12,24	<b>19,25</b>
CELLES	10,31	9,92	<b>20,23</b>	9,28	12,24	<b>21,52</b>
CERCLES	17,57	6,45	<b>24,02</b>	15,55	12,24	<b>27,79</b>
CHAMPAGNE FONTAINE	14,46	6,45	<b>20,91</b>	10,48	12,24	<b>22,72</b>
CHAPDEUIL	7,84	9,92	<b>17,76</b>	7,84	12,24	<b>20,08</b>
LA CHAPELLE GRESIGNAC	11,10	6,45	<b>17,55</b>	7,64	12,24	<b>19,88</b>
LA CHAPELLE MONTABOURET	8,30	6,45	<b>14,75</b>	7,22	12,24	<b>19,46</b>
CHASSAIGNES	5,95	11,83	<b>17,78</b>	5,95	12,24	<b>18,19</b>
CHERVAL	7,63	6,45	<b>14,08</b>	3,63	12,24	<b>15,87</b>
COMBERANCHE EPELUCHE	9,50	11,83	<b>21,33</b>	9,50	12,24	<b>21,74</b>
COUTURES	8,54	6,45	<b>14,99</b>	7,00	12,24	<b>19,24</b>
CREYSSAC	13,61	9,92	<b>23,53</b>	13,81	12,24	<b>26,05</b>
DOUCHAPT	4,58	9,4	<b>13,98</b>	4,58	12,24	<b>16,82</b>
GOUTS ROSSIGNOL	12,18	6,45	<b>18,63</b>	9,35	12,24	<b>21,59</b>
GRAND BRASSAC	9,10	9,92	<b>19,02</b>	9,10	12,24	<b>21,34</b>
LA JEMAYE	5,81	11,83	<b>17,64</b>	5,81	12,24	<b>18,05</b>
LISLE	12,30	9,92	<b>22,22</b>	10,50	12,24	<b>22,74</b>
LUSIGNAC	13,86	6,45	<b>20,31</b>	9,85	12,24	<b>22,09</b>
MONTAGRIER	13,49	9,92	<b>23,41</b>	13,49	12,24	<b>25,73</b>
NANTEUIL AURIAC BOURZAC	8,46	6,45	<b>14,91</b>	2,67	12,24	<b>14,91</b>
PAUSSAC SAINT VIVIEN	8,44	9,92	<b>18,36</b>	8,57	12,24	<b>20,81</b>
PETIT BERSAC	12,63	11,83	<b>24,46</b>	12,63	12,24	<b>24,87</b>
PONTEYRAUD	9,93	11,83	<b>21,76</b>	9,43	12,24	<b>21,67</b>
RIBERAC	33,60	11,83	<b>45,43</b>	32,91	12,24	<b>45,15</b>
SAINT ANDRE DE DOUBLE	13,28	11,83	<b>25,11</b>	13,01	12,24	<b>25,25</b>
SAINT JUST	6,15	9,92	<b>16,07</b>	6,15	12,24	<b>18,39</b>
ST MARTIAL VIVEYROLS	9,90	6,45	<b>16,35</b>	8,41	12,24	<b>20,65</b>
SAINT MARTIN DE RIBERAC	8,09	11,83	<b>19,92</b>	8,09	12,24	<b>20,33</b>
SAINT MEARD DE DRONE	20,00	11,83	<b>31,83</b>	20,00	12,24	<b>32,24</b>
SAINT PARDOUX DE DRONE	7,82	9,4	<b>17,22</b>	7,82	12,24	<b>20,06</b>
SAINT PAUL LIZONNE	15,79	6,45	<b>22,24</b>	15,79	12,24	<b>28,03</b>
ST SULPICE DE ROUMAGNAC	7,21	9,4	<b>16,61</b>	7,21	12,24	<b>19,45</b>
SAINT VICTOR	7,18	9,92	<b>17,1</b>	6,30	12,24	<b>18,54</b>
ST VINCENT DE CONNEZAC	19,32	11,83	<b>31,15</b>	19,32	12,24	<b>31,56</b>
SEGONZAC	8,36	9,4	<b>17,76</b>	8,36	12,24	<b>20,6</b>
SIORAC DE RIBERAC	12,90	11,83	<b>24,73</b>	12,90	12,24	<b>25,14</b>
TOCANE SAINT-APRE	11,81	9,92	<b>21,73</b>	11,81	12,24	<b>24,05</b>
LA TOUR BLANCHE	15,28	6,45	<b>21,73</b>	12,38	12,24	<b>24,62</b>
VANXAINS	12,35	11,83	<b>24,18</b>	12,25	12,24	<b>24,49</b>
VENDOIRE	10,36	6,45	<b>16,81</b>	10,36	12,24	<b>22,6</b>
VERTEILLAC	17,84	6,45	<b>24,29</b>	14,20	12,24	<b>26,44</b>
VILLETOUTREIX	13,40	11,83	<b>25,23</b>	13,13	12,24	<b>25,37</b>

**CCPR : Taux moyen 2013 : 20.56%/Taux moyen 2014 : 22.46% Moyenne nationale : 20.11%**

## TAXE FONCIERE NON BATIE

COMMUNE	2013			2014		
	Taux Communaux	Taux EPCI	Total	Taux Communaux	Taux EPCI	Total
ALLEMANS	44,67	33,65	<b>78,32</b>	44,67	42,23	<b>86,9</b>
BERTRIC BUREE	14,08	33,65	<b>47,73</b>	14,08	42,23	<b>56,31</b>
BOURG DES MAISONS	38,67	31,25	<b>69,92</b>	25,24	42,23	<b>67,47</b>
BOURG DU BOST	42,83	33,65	<b>76,48</b>	42,83	42,23	<b>85,06</b>
BOUILLES ST SEBASTIEN	51,36	31,25	<b>82,61</b>	41,00	42,23	<b>83,23</b>
CELLES	47,90	38,2	<b>86,1</b>	43,11	42,23	<b>85,34</b>
CERCLES	86,01	31,25	<b>117,26</b>	76,14	42,23	<b>118,37</b>
CHAMPAGNE FONTAINE	72,49	31,25	<b>103,74</b>	52,56	42,23	<b>94,79</b>
CHAPDEUIL	35,33	38,2	<b>73,53</b>	35,33	42,23	<b>77,56</b>
LA CHAPELLE GRESIGNAC	43,55	31,25	<b>74,8</b>	34,06	42,23	<b>76,29</b>
LA CHAPELLE MONTABOURLET	50,88	31,25	<b>82,13</b>	44,23	42,23	<b>86,46</b>
CHASSAIGNES	27,00	33,65	<b>60,65</b>	27,00	42,23	<b>69,23</b>
CHERVAL	44,05	31,25	<b>75,3</b>	37,93	42,23	<b>80,16</b>
COMBERANCHE EPELUCHE	49,81	33,65	<b>83,46</b>	49,81	42,23	<b>92,04</b>
COUTURES	51,33	31,25	<b>82,58</b>	43,00	42,23	<b>85,23</b>
CREYSSAC	60,04	38,2	<b>98,24</b>	60,94	42,23	<b>103,17</b>
DOUCHAPT	37,69	49,02	<b>86,71</b>	37,69	42,23	<b>79,92</b>
GOUTS ROSSIGNOL	62,73	31,25	<b>93,98</b>	48,15	42,23	<b>90,38</b>
GRAND BRASSAC	28,20	38,2	<b>66,4</b>	28,20	42,23	<b>70,43</b>
LA JEMAYE	34,37	33,65	<b>68,02</b>	34,37	42,23	<b>76,6</b>
LISLE	41,91	38,2	<b>80,11</b>	39,00	42,23	<b>81,23</b>
LUSIGNAC	76,70	31,25	<b>107,95</b>	57,00	42,23	<b>99,23</b>
MONTAGRIER	55,10	38,2	<b>93,3</b>	55,10	42,23	<b>97,33</b>
NANTEUIL AURIAC BOURZAC	56,23	31,25	<b>87,48</b>	45,25	42,23	<b>87,48</b>
PAUSSAC SAINT VIVIEN	37,94	38,2	<b>76,14</b>	38,51	42,23	<b>80,74</b>
PETIT BERSAC	42,80	33,65	<b>76,45</b>	42,80	42,23	<b>85,03</b>
PONTEYRAUD	54,07	33,65	<b>87,72</b>	51,36	42,23	<b>93,59</b>
RIBERAC	103,29	33,65	<b>136,94</b>	101,18	42,23	<b>143,41</b>
SAINT ANDRE DE DOUBLE	49,01	33,65	<b>82,66</b>	48,03	42,23	<b>90,26</b>
SAINT JUST	20,79	38,2	<b>58,99</b>	20,79	42,23	<b>63,02</b>
ST MARTIAL VIVEYROLS	61,83	31,25	<b>93,08</b>	52,51	42,23	<b>94,74</b>
SAINT MARTIN DE RIBERAC	35,05	33,65	<b>68,7</b>	35,05	42,23	<b>77,28</b>
SAINT MEARD DE DRONE	91,18	33,65	<b>124,83</b>	91,18	42,23	<b>133,41</b>
SAINT PARDOUX DE DRONE	28,15	49,02	<b>77,17</b>	28,15	42,23	<b>70,38</b>
SAINT PAUL LIZONNE	83,29	31,25	<b>114,54</b>	83,29	42,23	<b>125,52</b>
ST SULPICE DE ROUMAGNAC	30,76	49,02	<b>79,78</b>	30,76	42,23	<b>72,99</b>
SAINT VICTOR	34,92	38,2	<b>73,12</b>	32,03	42,23	<b>74,26</b>
ST VINCENT DE CONNEZAC	60,31	33,65	<b>93,96</b>	60,31	42,23	<b>102,54</b>
SEGONZAC	38,86	49,02	<b>87,88</b>	38,86	42,23	<b>81,09</b>
SIORAC DE RIBERAC	57,30	33,65	<b>90,95</b>	57,30	42,23	<b>99,53</b>
TOCANE SAINT-APRE	38,97	38,2	<b>77,17</b>	38,97	42,23	<b>81,2</b>
LA TOUR BLANCHE	62,19	31,25	<b>93,44</b>	50,39	42,23	<b>92,62</b>
VANXAINS	63,38	33,65	<b>97,03</b>	52,94	42,23	<b>95,17</b>
VENDOIRE	64,11	31,25	<b>95,36</b>	64,11	42,23	<b>106,34</b>
VERTEILLAC	88,50	31,25	<b>119,75</b>	70,46	42,23	<b>112,69</b>
VILLETTOUREIX	45,28	33,65	<b>78,93</b>	44,37	42,23	<b>86,6</b>

CCPR :Taux moyen 2013 : 86.11%/Taux moyen 2014 : 88.97% Moyenne nationale : 48.92

5.1.4- La contribution 2014 des habitants du territoire au bloc communal (Commune-EPCI)

COMMUNES	Nombre habitant s	2014		
		Base par Habitant €	Produit par Habitant €	Taux de prélèvem ent
ALLEMANS	581	1 961	444.66	0,23
BERTRIC BUREE	416	2 202	380.05	0,17
BOURG DES MAISONS	66	4 841	1098.30	0,23
BOURG DU BOST	240	1 701	406.66	0,24
BOUILLES ST SEBASTIEN	190	3 113	643.95	0,21
CELLES	552	2 128	473.33	0,22
CERCLES	187	1 951	551.76	0,28
CHAMPAGNE FONTAINE	392	2 775	649.66	0,23
CHAPDEUIL	134	2 204	424.76	0,19
LA CHAPELLE GRESIGNAC	125	2 017	434.54	0,22
LA CHAPELLE MONTABOURLET	65	2 663	615.65	0,23
CHASSAIGNES	81	2 689	600.63	0,22
CHERVAL	293	2 860	560.46	0,20
COMBERANCHE EPELUCHE	184	1 874	424.92	0,23
COUTURES	189	2 277	433.52	0,19
CREYSSAC	98	2 098	508.43	0,24
DOUCHAPT	295	2 083	382.58	0,18
GOUTS ROSSIGNOL	405	1 802	443.08	0,25
GRAND BRASSAC	530	1 962	439.20	0,22
LA JEMAYE	104	2 411	561.04	0,23
LISLE	930	2 084	434.54	0,21
LUSIGNAC	188	2 765	647.22	0,23
MONTAGRIER	504	2 048	507.45	0,25
NANTEUIL AURIAC BOURZAC	278	2 637	521.13	0,20
PAUSSAC SAINT VIVIEN	448	1 731	344.52	0,20
PETIT BERSAC	171	2 748	739.25	0,27
PONTEYRAUD	55	2 149	481.85	0,22
RIBERAC	4 106	2 168	819.35	0,38
SAINT ANDRE DE DOUBLE	159	1 570	440.67	0,28
SAINT JUST	128	1 599	302.96	0,19
ST MARTIAL VIVEYROLS	214	2 901	703	0,24
SAINT MARTIN DE RIBERAC	693	1 923	423.05	0,22
SAINT MEARD DE DRONE	477	1 947	585.95	0,30
SAINT PARDOUX DE DRONE	214	2 100	382.43	0,18
SAINT PAUL LIZONNE	314	2 208	591.17	0,27
ST SULPICE DE ROUMAGNAC	214	2 760	500.39	0,18
SAINT VICTOR	197	2 491	454.81	0,18
ST VINCENT DE CONNEZAC	543	1 650	471.19	0,29
SEGONZAC	212	1 384	280.50	0,20
SIORAC DE RIBERAC	256	2 138	515.50	0,24
TOCANE SAINT-APRE	1679	1 917	414.67	0,22
LA TOUR BLANCHE	446	1 639	356.43	0,22
VANXAINS	736	1 929	510.64	0,26
VENDOIRE	150	2 535	614.86	0,24
VERTEILLAC	643	2 572	655.41	0,25
VILLETUREIX	875	2 129	499.02	0,23
<b>TOTAL</b>	<b>19 957</b>	<b>2 147 €</b>	<b>516 .7 €</b>	<b>0.22</b>

## **5.2- LA FISCALITE DES ENTREPRISES**

<b>Durée d'intégration des taux de l'EPCI:</b>	8	<b>Taux prévisionnel</b>	28,55
<b>Année de départ de l'intégration pour l'EPCI:</b>	2013	<b>Taux correctif uniforme:</b>	- 0,00
<b>Année de fin d'intégration pour l'EPCI:</b>	2020	<b>Produit attendu:</b>	746 858,0

## **5.3 Analyse de la fiscalité du territoire de la CCPR**

### **5.3.1- La fiscalité des ménages**

Le produit fiscal en 2014 est de 4 815 271 € (soit 207€94/hab en population DGF)

Le potentiel fiscal de la CCPR est de 3 408 480 € (le potentiel fiscal est l'application des taux moyens des CC relevant du régime de la FFU à nos bases)

Les taux moyens en France pour les CC à FPU sont (source DGCL année 2013):

Taxe d'habitation : 8.51% (moyenne nationale : 112 €/hab-CCPR : 106 €/hab)  
Taxe Foncier Bâti : 2.68% (moyenne nationale : 9 €/hab-CCPR : 104 €/hab)  
Taxe Foncier Non Bâti : 7.17% (moyenne nationale : 2 €/hab-CCPR : 30 €/hab)

Rappel taux CCPR 2014 :

Taxe d'habitation : **8.93%**  
Taxe Foncier Bâti : **12.24%**  
Taxe Foncier Non Bâti : **42.23%**

Le potentiel fiscal par population DGF de la CCPR est de 147,196407 €  
(3 408 480€/23156 hab).

Le potentiel fiscal moyen en France de la catégorie est de 276.678386 € soit +88%

Si on applique le potentiel fiscal moyen de la catégorie à notre population DGF on obtiendrait : 276.678386 €/23156 hab = 6 406 709.456 €

- **Premier constat : la faiblesse des bases de la fiscalité des ménages.**

### **5.3.2 La fiscalité des activités économiques**

Produit fiscal lié à l'activité économique (CFE-CVAE-IFER-TASCOM)

Moyenne nationale : 179 €/hab  
CCPR : 41€/hab

- **Second constat : le manque de dynamisme du panier fiscal lié aux recettes économiques**

#### **b- Produit fiscal/habitant du bloc communal**

Moyenne nationale : 302 €/hab  
CCPR : 281€/hab

**Conclusion : la compensation de la richesse fiscale liée à l'activité économique se fait sur la taxe foncière qui est impactée plus que la moyenne nationale.**



## **5.4- UN COEFFICIENT D'INTEGRATION FISCALE ADAPTE**

Le Coefficient d'Intégration Fiscale (CIF) permet de mesurer l'intégration d'un EPCI au travers du rapport entre la fiscalité qu'il lève et la totalité de la fiscalité levée sur son territoire par les communes et leurs groupements. Il constitue un indicateur de la part des compétences exercées au niveau du groupement.

Rappel des CIF de départ :

	CCHD	CCVD	CCV	CCR
CIF 2013	0.699810	0.580936	0.438163	0.410853

Pour la CCPR le CIF 2014 est de 0.498011 (la moyenne de la catégorie est de 0.351876-source DGCL)

## **5.5 - LA DETTE DE LA CCPR**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2014, la dette s'élève à 6 913 379,68€

Evolution de la dette de la CCPR depuis 2012 :

<b>Année</b>	<b>Dette au 1<sup>er</sup> Janvier 2015</b>
2012	7 061 196,42
2013	6 780 724,02
2014	6 913 379,68
2015	6 735 694,06
2016	6 097 023,77
2017	5 480 820,48
2018	4 899 753,02
2019	4 355 369,66
2020	3 879 288,31

### ***EVOLUTION DE L'ANNUITE DE LA DETTE DE LA CCPR DE 2012 à 2020***

	Cumul			annuité/hab €/hab	intérêts/dép réelles
	Capital	Intérêts	Total		
<b>2012</b>	544 454,56	270 955,16	815 409,72	40,90	
<b>2013</b>	578 324,00	255 651,90	833 975,90	41,83	
<b>2014</b>	636 387,32	259 681,66	896 068,98	44,95	3,36%
<b>2015</b>	638 670,29	255 966,12	894 636,41	43,21	
<b>2016</b>	616 203,25	235 156,22	851 359,47	40,96	
<b>2017</b>	581 067,46	213 548,12	794 615,58	38,00	
<b>2018</b>	544 383,37	193 822,17	738 205,54	35,10	
<b>2019</b>	476 081,35	175 387,47	651 468,82	30,68	
<b>2020</b>	457 149,77	159 684,61	616 834,38	29,17	

## **5-6 -L'EXECUTION BUDGETAIRE 2014**

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT 1		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés Opérations de l'exercice	11 271 025,3 8	199 454,51 11 901 339,85	787 804,32 1 110 524,07	1 505 948,16	787 804,32 12 381 549,45	199 454,51 13 407 288,01
TOTAUX	11 271 025,38	12 100 794,36	1 898 328,39	1 505 948,16	13 169 353,77	13 606 742,52
Résultat de clôture 2011		829 768,98	392 380,23			437 388,75
Restes à réaliser			274 451,00	319 963,00	274 451,00	319 963,00
TOTAUX CUMULES	11 271 025,38	12 100 794,36	2 172 779,39	1 825 911,16	13 443 804,77	13 926 705,52
RESULTATS DEFINITIFS		829 768,98	346 868,23			482 900,75

Excédent de fonctionnement 2013 après affectation du résultat : 199 454.54 € et 482 900.75 € en 2014

## **5.7- LES ECONOMIES DE GESTION**

Le marché des assurances mis en place en 2014 a permis une diminution du poste de près de 20 000 €.

Le marché des fournitures voirie permet d'obtenir des prix unitaires plus intéressants mais le volume nécessaire à l'entretien courant des voies intercommunales est supérieur en 2015 si l'on veut assurer un entretien satisfaisant.

Le groupement de commandes pour les produits d'entretien et les fournitures administratives génère une économie de 10 000 €.

La « campagne » d'isolation des bâtiments scolaires devrait générer des économies de fonctionnement mais il est prématuré de l'estimer.

## **5.8- LES PRINCIPAUX INDICATEURS FINANCIERS DU BUDGET 2014**

Ils sont calculés à partir du compte administratif 2014 et les comparaisons à partir des Communautés de Communes à fiscalité additionnelle de la strate de 10 000 à 20 000 habitants.

- 1- Dépenses réelles de fonctionnement (DRF) en euros par habitant : 342 .13 € (moyenne de la strate Sources: budgets principaux des budgets primitifs DGCL, états budgétaires DGFIP, CC FPU, Strate de 10 000 à 20 000 habitants données 2012 : 425€) (Montant total des dépenses de fonctionnement en mouvement réels. Pour les communes et groupements de communes, les dépenses liées à des travaux en régie sont exclues des DRF)
- 2- Produit des impositions directes en euros par habitant : 234 € (218 €)
- 3- Recettes réelles de fonctionnement (RRF) en euros par habitant : 511 € (436€) (Montant total des recettes de fonctionnement en mouvements réels. Ressources dont dispose la collectivité, à comparer aux dépenses de fonctionnement dans leur rythme de croissance)
- 4- Encours de la dette en € /habitant : 296.47 €
- 5- DGF en euros par habitant (Recette du compte 741 en mouvements réels par la contribution de l'Etat au fonctionnement de la collectivité) :

Rappel 2013 :

	CCHD	CCVD	CCV	CCR
DGF/hab	70.3264 €	47.3494 €	32.6050 €	26.4357 €

En 2014, elle est de 63.52 €/habitant (moyenne 2012 des CC en FPU 75€/hab) et la contribution au redressement des finances publiques s'élevait à 79 264 €. Cette contribution est estimée à 120 000 € en 2015.

- 6- Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (mesure la charge de personnel de la collectivité, c'est un coefficient de rigidité car c'est la part de la dépense incompressible quelle que soit la population de la collectivité.)

Pour la CCPR il est de 34.7% (21%)

- 7- Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement :

58.39 % ( 66.24%)

- 8- La capacité de désendettement : encours de la dette / épargne brute

La capacité de désendettement est un indicateur très utilisé pour mesurer la solvabilité de la commune. Ce ratio compare le niveau de l'épargne brute – qui sert à couvrir en priorité les remboursements de dette – à celui de l'encours, qui mesure les futurs remboursements. Rapportant un flux à un stock, cet indicateur se mesure en années.

Il permet de répondre à la question suivante : en combien d'années une collectivité pourrait-elle rembourser la totalité du capital de sa dette en supposant qu'elle y consacre tout son autofinancement brut ?

Pour la CCPR (compte administratif 2014) il est de : 6 736 94 € /916 000 € = 7.35 années

Il est généralement admis que le seuil critique, révélateur de tensions futures, est situé entre 10 et 12 ans.

- 9- Taux d'autonomie financière : « Produit des impositions directes / recettes réelles de fonctionnement »,

Pour la CCPR il est de 41%. (50%)

- 10- Dépenses d'équipement brut/habitant : 20 €

En 2014 première année de la fusion le programme d'investissement de la CCPR est très modéré. Ce qui explique ce faible ratio.

- 11- Divers

Capacité d'autofinancement brut : 916 000 €

Capacité d'autofinancement nette : 263 000 €

## **5.9-LES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION**

Le Conseil communautaire a adopté la création de la Commission Locale d'Evaluation des charges transférées (CLRET), rendue obligatoire par l'adoption par la CCPR du régime de la Fiscalité Professionnelle Unique. La CLECT a pour mission d'évaluer le montant total des charges financières transférées à la CCPR y compris celles déjà transférées et leur mode de financement. Elle intervient obligatoirement l'année de l'adoption de la FPU et ultérieurement lors de chaque nouveau transfert de charges.

En 2014 la CLECT se réunit à deux reprises mais les attributions de compensation définitives ne sont pas votées au 31.12 dans l'attente de l'harmonisation des compétences.

Les attributions de compensation provisoires 2014

<b>COMMUNES</b>	<b>Montant en €</b>
ALLEMANS	11 760
BERTRIC BUREE	50 686
BOURG DES MAISONS	60 387
BOURG DU BOST	130
BOUTEILLES ST SEBASTIEN	146
CELLES	7 436
CERCLES	8 097
CHAMPAGNE FONTAINE	11 322
CHAPDEUIL	1 268
CHASSAIGNES	1 060
CHERVAL	10 873
COMBERANCHE EPELUCHE	7 325
COUTURES	7 395
CREYSSAC	2 351
DOUCHAPT	474
GOUTS ROSSIGNOL	6 901
GRAND BRASSAC	8 978
LA CHAPELLE GRESIGNAC	1 340
LA CHAPELLE MONTABOURLET	1 348
LA JEMAYE	3 004
LA TOUR BLANCHE	20 959
LISLE	25 372
LUSIGNAC	999
MONTAGRIER	16 701
NANTEUIL AURIAC BOURZAC	5 667
PAUSSAC SAINT VIVIEN	22 015
PETIT BERSAC	10 530
PONTEYRAUD	-18
RIBERAC	774 514

SEGONZAC	-429
SIORAC DE RIBERAC	673
ST ANDRE DE DOUBLE	3 158
ST JUST	3 070
ST MARTIAL VIVEYROLS	9 927
ST MARTIN DE RIBERAC	3 482
ST MEARD DE DRONE	13 017
ST PARDOUX DE DRONE	2 904
ST PAUL LIZONNE	9 544
ST SULPICE DE ROUMAGNAC	2 780
ST VICTOR	1 914
ST VINCENT DE CONNEZAC	20 303
TOCANE SAINT-APRE	121 223
VANXAINS	2 590
VENDOIRE	2 085
VERTEILLAC	51 192
VILLETUREIX	22 937
<b>TOTAL</b>	<b>1 349 390</b>

## 6. DEVELOPPEMENT TERRITORIAL : LES ACTIONS ENGAGEES EN 2014

### 6.1- ACTIONS ECONOMIQUES

#### a- L'existant : les Zones intercommunales

##### ➤ Les ZAE

- Villeteureix

**ZA Nord** : Superficie commercialisable: 7,5 ha Terrain disponible :1 ha (de 10 à 13 €/m<sup>2</sup>)

Activité machinisme agricole (20 emplois environs)

Activité de transport (70 emplois)

**ZA Est** : 3 843 m<sup>2</sup> de superficie (complet)

**ZA Sud**: 11 561 m<sup>2</sup> de superficie inconstructible (PPRI)

- Verteillac (Axe Ribérac/Angoulême)

Il ne reste plus de foncier et immobilier d'entreprise

- ZA Pontis

10 500 m<sup>2</sup> de superficie totale. Ensembles immobiliers vendus et/ou loués (activité mécanique agricole, plomberie chauffage)



Bâtiment construction	Tissu artisanal important Bâti de caractère à rénover et à isoler	Reprise d'entreprise Evolution de la filière éco-construction (réglementation grenelle 2...) Rénovation du patrimoine	Observatoire des entreprises Formation des artisans (décentraliser les formations – partenariat CAPEB) Utilisation de nouveaux matériaux Chantiers publics pilotes Artisans d'art –formation métiers du patrimoine
Commerce	Concentration d'entreprise de vente et réparation de machines agricoles	E-commerce Déploiement/ diversification/ MO	Formation MO qualifiée/ animations locales (Salon?)
Tourisme	Qualité du cadre de vie, patrimoine architectural, paysager et naturels de qualité–quelques sites touristiques	Développer et diversifier l'offre Développer la capacité d'accueil de groupe Valoriser les ressources locales Commerces/restauration/hébergement	Circuits à thème (culture, gastronomie, pleine nature...) Village de Beauclair Sites naturels d'intérêts (ZNIEFF, ENS, Natura2000)
Services à la personne	Population vieillissante	Couverture médicale Maintien à domicile Adaptation habitat Couverture téléphonique et THD	Praticiens territoriaux? Formations et Création Entreprises et services spécifiques Commerce de proximité/organisation des déplacements

### **c-Des animations du territoire à destination des acteurs économiques**

Les premières actions de la nouvelle collectivité sont rapidement engagées: diagnostic de territoire, information et enquête /questionnaire auprès des entreprises, partenariats avec les organisations consulaires et professionnelles mais aussi animations économiques.

Ces dernières se sont traduites par une rencontre des artisans autour de la transmission/ reprise d'entreprise le 2 juin 2014 à Bourg du Bost.

Puis, c'est environ une trentaine d'entreprises qui se sont réunies au cours de la rencontre inter-entreprises « Speed Business Meeting » organisée le 5 juin 2014 à Siorac de Ribérac.

Enfin les artisans ont pu à nouveau se réunir pour s'informer sur la qualification « RGE » (Reconnu Garant de l'Environnement) le 11 juin 2014 à Ribérac.

Ces rencontres ont pu se faire grâce au partenariat avec la Chambre des Métiers, la Chambre de Commerce et d'Industrie et la CAPEB 24.

### **d- L'espace de co-working**

Les Conseillers Communautaires valident l'adhésion à la SPL e-tic et sont favorables à la création d'un espace de télétravail. Un espace de coworking (ou espace de travail partagé), permet à ses membres - les coworkers - de disposer d'un lieu de travail flexible, et de favoriser les rencontres entre eux. Il s'agit dans la plupart des cas d'un espace de travail ouvert et convivial, qui facilite les échanges de compétences, les partenariats, la créativité... voire l'émergence de projets communs. Il s'adresse aux créateurs d'entreprises, travailleurs indépendants, étudiants, demandeurs d'emploi, télétravailleurs, chercheurs,...

Enfin en 2014 l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes du Pays Ribéracois est classé en zone de Revitalisation Rurale.

## **6.2 - PROMOTION ET DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE**

Le Conseil Communautaire a décidé de créer, un office de tourisme dénommé « Office de Tourisme Intercommunal du Pays Ribéracois », qui assume à l'échelle des 46 communes qui composent la CC du pays Ribéracois, les missions suivantes:

- accueil,
- information,
- promotion
- coordination des divers partenaires du tourisme

Cette structure dispose de son propre conseil d'exploitation associant élus et professionnels ainsi que son propre budget. (en 2014 il est de 246 235 €). Ce conseil se réunit en 2014 à 5 reprises

*Un bilan rapide de l'activité touristique 2014 :*

### **On a pu observer une hausse de la fréquentation des points d'accueil**

- Point d'information Montagnier (*Juin à Septembre*) : 2 170 personnes
- Point d'information Verteillac (*Juillet-Août*) : 545 personnes
- Office de Tourisme de Ribérac (*Mai à Septembre*) : 8 600 personnes adultes

La clientèle anglaise est toujours la 1ère nationalité avec environ 23% de notre passage

### **Taux de fréquentation des sites de la CCPR**

Le taux de fréquentation est en hausse sur Vendoire (ouverture sur 1 mois 1/2 supplémentaire), le Moulin des Terres Blanches et la Maison de la Dronne se maintiennent.

**Les loisirs et activités de pleine nature** sont en recul par rapport à 2013. Essentiellement en raison d'une mauvaise météo. On peut signaler tout de même plus de 2 000 marcheurs lors des différentes randonnées organisées sur le territoire. Plus de 400 personnes pour l'Eté Actif, mais un taux de remplissage de seulement 50%. Les lieux de baignades sont en baisse de fréquentation.

## **Retombées économiques sur le Pays Vert Ouest**

Nuitées marchandes	Nuitées non marchandes	Total
130 700	102 228	232 928
Dépenses marchandes	Dépenses non marchandes	Total
Pays Ribéracois 6 600 357	3 363 301	9 963 658



**ESTIMATION DES NUIITEES ET DES RETOMBES ECONOMIQUES - Communauté de Communes PAYS RIBERACOIS**

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	saïson calculée	année calculée
<b>HÔTELLERIE</b>														
capacité d'accueil (chambre)	1 178	1 064	1 178	1 440	1 767	1 710	1 767	1 767	1 710	1 318	1 140	1 178	8 721	17 217
nombre de lits (capacité)	2 883	2 604	2 883	3 510	4 185	4 050	4 185	4 185	4 050	3 219	2 790	2 883	20 655	41 427
taux d'ouverture	68,89%	68,89%	68,89%	86,67%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	76,92%	68,89%	68,89%	98,71%	81,20%
taux d'occupation	30,78%	34,67%	34,65%	37,20%	48,80%	55,40%	58,52%	74,48%	60,88%	43,78%	36,06%	31,20%	59,64%	47,81%
taux de remplissage	1,27	1,32	1,46	1,54	1,68	1,63	1,79	1,92	1,64	1,55	1,37	1,39	1,75	1,63
nuitées estimées	460	487	596	825	1 449	1 544	1 851	2 527	1 707	894	563	511	9 078	13 414
taux d'occupation nuitées	15,96%	18,70%	20,67%	23,50%	34,62%	38,12%	44,23%	60,38%	42,15%	27,77%	20,18%	17,72%	44%	33,38%
taux nuitées étrangères	6,81%	7,13%	15,56%	17,36%	24,90%	31,97%	31,41%	23,83%	32,91%	22,67%	8,58%	9,90%	28,64%	23,89%
nuitées Françaises	429	452	503	682	1 088	1 050	1 270	1 925	1 145	691	515	460	6 478	10 210
nuitées étrangères	31	35	93	143	361	494	581	602	562	203	48	51	2 600	3 204
dépense moyenne	50,5	50,5	50,5	50,5	50,5	50,5	50,5	50,5	50,5	50,5	50,5	50,5	50,50	50,50
dépenses	23 230	24 594	30 098	41 663	73 175	77 972	93 476	127 614	86 204	45 147	28 432	25 806	458 439	677 407
<b>CAMPINGS</b>														
nombre d'emplacements	961	868	1 057	3 000	9 841	9 690	10 013	10 013	9 690	2 380	1 290	961	49 247	59 764
taux d'ouverture	9,60%	9,60%	10,56%	30,96%	98,28%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	23,77%	13,31%	9,60%	98,37%	49,74%
taux d'occupation					10,92%	17,99%	54,73%	67,28%	14,64%				33,41%	27,53%
Remplissage					2,74	2,37	3,43	3,48	2,16				3,18	3,18
nuitées estimées	0	0	0	0	2 945	4 131	18 797	23 444	3 064	0	0	0	52 381	52 381
taux nuitées étrangères					41,07%	61,93%	49,77%	34,64%	51,67%				43,58%	43,58%
nuitées Françaises					1 735	1 573	9 442	15 323	1 481				29 554	29 554
nuitées étrangères					1 210	2 558	9 355	8 121	1 583				22 827	22 827
dépense moyenne					50,50	50,50	50,50	50,50	50,50				50,50	50,50
dépenses	0	0	0	0	148 723	208 616	949 249	1 183 922	154 732	0	0	0	2 645 242	2 645 242
<b>VILLAGES DE VACANCES</b>														
nombre de lits (capacité)	2 728	2 464	2 728	2 640	2 728	2 640	2 728	2 728	2 640	2 728	2 640	2 728	13 464	32 120
taux d'ouverture	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	98,71%	98,13%
taux d'occupation en lits					42,00%	42,00%	42,00%	42,00%	42,00%				42,01%	17,61%
nuitées estimées	0	0	0	0	1 146	1 109	1 146	1 146	1 109	0	0	0	5 656	5 656
dépense moyenne	0	0	0	0	50,5	50,5	50,5	50,5	50,5	200	200	200	50,50	50,50
dépenses	0	0	0	0	57 873	56 005	57 873	57 873	56 005	0	0	0	285 629	285 629
<b>CHAMBRE PHOTOS</b>														
nombre de lits (capacité)	0	0	0	0	4 743	4 590	4 743	4 743	4 590	0	0	0	23 409	23 409
taux d'ouverture	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	0,00%	0,00%	0,00%	98,71%	41,13%
taux d'occupation en lits					33,00%	33,00%	33,00%	33,00%	33,00%				33,00%	33,00%
nuitées estimées	0	0	0	0	1 565	1 515	1 565	1 565	1 515	0	0	0	7 725	7 725
dépense moyenne	0	0	0	0	50,5	50,5	50,5	50,5	50,5				50,50	50,50
dépenses	0	0	0	0	79 033	76 508	79 033	79 033	76 508	0	0	0	390 113	390 113

Source : Observatoire départemental de suivi de l'activité touristique / CDT de la Dordogne - Contact : Sandrine DARPHÈL au 05.53.35.50.25 ou cdtd24obs@tourismeperigord.com





## **6.3- URBANISME et AMENAGEMENT DE L'ESPACE**

### **a- Les documents d'urbanisme**

La Communauté de Communes a été lauréate d'un appel à projet National lui permettant d'obtenir un financement exceptionnel pour l'élaboration du PLU intercommunal. En 2014 l'Etat nous a notifié une subvention de 70 000 € en complément des financements classiques. Ce financement complémentaire a conforté le choix des élus dans le lancement d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal et d'un Règlement Local de Publicité Intercommunal. Ainsi le 19 septembre 2014, les élus communautaires ont choisi d'engager l'élaboration du PLUi et du RLP. Véritable document de planification, le PLUi va organiser le territoire pour les 10 à 15 années à venir. L'élaboration du cahier des charges pour l'élaboration du PLUi a mobilisé les services et les élus en charges du dossier jusqu'à la fin de l'année ou la consultation a pu être lancée.

La Communauté de Communes du Pays Ribérais a également dû reprendre toutes les procédures d'élaboration et révision de cartes communales en cours. Les dossiers de révision des cartes communales de Cherval, Venduire et l'élaboration de la carte communale de Nanteuil Auriac de Bourzac ont été finalisés en lien avec le bureau d'étude URBANAE en vue de l'Enquête Publique (déroulée en 2015).

Enfin, la Communauté de Communes s'est saisie du dossier AVAP (Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine) de la ville de Ribérais. En effet, la Communauté de Communes du Ribérais avait engagé la procédure de transformation de la ZPPAUP en AVAP. La CCPR a par délibération en date du 19 juin 2014 décidé de poursuivre la procédure engagée et de créer la Commission Locale de l'AVAP. Cette procédure a entraîné la mise en compatibilité du PLU de Ribérais et la modification du périmètre de protection des monuments historiques. Des réunions de concertation avec le Bureau d'étude CREHAM et les services de l'Etat ont conduit à finaliser le dossier pour qu'il soit soumis à l'enquête publique en 2015.

### **b-Instruction des Autorisations Droit du Sol**

La Loi ALUR a confirmé le désengagement des services de l'Etat en matière d'Instruction des actes d'urbanisme pour les communes en PLU et en cartes communales dès lors qu'elles appartiennent à une intercommunalité de plus de 10 000 habitants. Cette loi a donc imposé à la collectivité la mise en place d'un service intercommunal avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2015. Le deuxième semestre 2014 a vu par conséquent les premiers débats sur la création du service mutualisé et son organisation.

## **7- VERS UN PROJET DE TERRITOIRE**

La CCPR élabore un pré-projet de territoire

### **7.1 - EN PRIVILEGIANT LE DEVELOPPEMENT DURABLE ET L'ECONOMIE CIRCULAIRE :**

La commission développement durable a commencé à travailler sur quelques axes de développement durable : énergies renouvelables et appel à projet TEPCV.

C'est pour cela que la CCPR a répondu à un Appel à Initiative « **200 territoires à énergie positive pour la croissance verte** ».

Ce dispositif permettra à des territoires retenus d'être accompagnés et orientés par l'État dans leurs projets.

**Objectif de l'Etat :** Engager 200 territoires volontaires dans une démarche exemplaire au service du nouveau modèle énergétique et écologique français.

L'objectif de cet appel à projet est de **valoriser et d'encourager les initiatives territoriales de progrès environnemental et énergétique**, par la stimulation de projets, et par le développement économique favorisant une croissance durable et des emplois pérennes sur des filières d'avenir.

Seront notamment valorisés :

- les mesures favorisant les économies d'énergie
- le développement d'une mobilité bas-carbone
- la valorisation des déchets
- la production d'énergies renouvelables, etc.

Parmi les actions envisagées par la collectivité citons :

-Le développement d'une ou deux unités de méthanisation agricole qui permettrait de produire de l'énergie renouvelable à partir de déchets agricoles, agro-alimentaires ou des collectivités. Il s'agit d'un projet à l'étude qui s'inscrit dans le Plan Nationale Energie Méthanisation Autonomie Azote (EMAA).

- La mise en place d'une permanence de l'Espace Info Energie (CAUE). Information sur la rénovation énergétique...

- Le photovoltaïque au sol dans le cadre de l'élaboration du PLUI

- Un Diagnostic énergétique de territoire.

## **7.2 - EN AUGMENTANT LA CAPACITE D'ACCUEIL TOURISTIQUE DE GROUPE SUR LE TERRITOIRE**

➤ Par la valorisation du Village de BEAUCLAIR

L'objectif étant de développer la capacité d'accueil touristique, de valoriser et moderniser un équipement existant, de favoriser le tourisme social (**vacances pour tous**) et de pérenniser la gestion du site par la SEMITOUR.

➤ Par la création d'un centre d'hébergement de groupe

L'objectif étant de développer la capacité d'accueil de groupe, de mutualiser un équipement avec le centre de formation CFA MFR du Ribéracois, de disposer d'un hébergement complémentaire en dehors des périodes scolaires et de contribuer à pérenniser et à développer le centre de formation des métiers de la restauration.

## **7.3 - EN ŒUVRANT EN FAVEUR DE LA PRESERVATION DES ESPACES NATURELS SENSIBLES**

Le territoire recèle de milieux naturels remarquables qui pourraient être mis en réseau sans grands aménagements :

-Zones humides : restaurer le fonctionnement hydrologique des Tourbières de Vendoire (digue)

-Valoriser les sentiers pédagogiques et la muséographie extérieure des sites : Tourbières (projet 2015, Rébeyrolles, Le Roc...)

-Contractualiser avec le SYMAGE et le CEN A pour un portage d'actions financées dans le cadre de «Natura 2000»: restauration de la digue, pastoralisme sur le site des Tourbières, etc...

-Pelouses sèches

## **8- LES AUTRES EQUIPEMENTS ( hors sites touristiques)**

### **8.1-LE CENTRE DE FORMATION DE SIORAC DE RIBERAC**

La Communauté de Communes du Ribéracois a assuré la maîtrise d'ouvrage d'un Centre de Formation aux métiers de la Restauration sur le site de l'ancienne gare de Siorac de Ribérac cadastré section A n°1151, 1152, 1155, et 1158. Ce centre s'inscrit dans le cadre du schéma régional de formation professionnelle et a été soutenu par la Conseil Régional d'Aquitaine. Il a été inauguré le 6 mars 2009.

#### **Le besoin d'hébergement de la MFR**

La Maison Familiale et Rurale du Ribéracois est aujourd'hui un centre de formation par alternance installé sur 2 sites : à Vanxains et à Siorac de Ribérac. Le pôle formations agricoles se situe à Vanxains ; le pôle « hôtellerie/restauration » se trouve à Siorac de Ribérac. A la rentrée scolaire 2014-2015 105 élèves, apprentis et stagiaires de la formation continue ont été accueillis sur l'antenne de SIORAC DE RIBÉRAC, ce qui correspond à la taille critique de la structure (100-110 élèves). 70% des élèves sont internes (Elèves en provenance de la région Aquitaine essentiellement). Or l'hébergement existant sur le site de Vanxains est aujourd'hui saturé (Effectif critique 134 lits atteint). Les élèves doivent donc "s'organiser" eux-mêmes pour leur hébergement (Accueil chez des particuliers, en foyers, locations, ...), ce qui pose problème pour ceux qui n'ont pas d'autonomie de mobilité (Véhicule), en particulier pour les élèves mineurs (Formations à partir de 15 ans).

<b>Site de Siorac de Ribérac</b>		
<b>groupe</b>	<b>statut</b>	<b>effectif 2014</b>
CAP Agent Polyvalent de restauration	Apprentissage	<b>17</b>
CAP restaurant	Apprentissage	<b>13</b>
BAC PRO Cuisine	Apprentissage	<b>34</b>
BAC PRO commercialisation Service en Restaurant	Apprentissage	<b>8</b>
DIMA	formation initiale	<b>18</b>
Formations continues diverses	FC	<b>15</b>

Le projet de construction d'un centre d'hébergement sur le site de la Maison Familiale du Ribéracois à Siorac de Ribérac (MFR) vise à créer 64 places d'hébergement dont 58 à destination des alternants de l'établissement et 6 à destination des alternants du territoire dans le cadre d'un hébergement social. Il permettra d'augmenter les effectifs d'alternants accueillis sur le site en cohérence avec le développement de l'offre de formation en apprentissage de la MFR.

Pour optimiser l'occupation du centre d'hébergement la MFR s'engage à proposer une activité d'accueil de groupe et de location des locaux sur les temps hors-scolaires et vacances d'été contribuant ainsi au développement de l'activité touristique/économique du Ribéracois.

La CCPR a commandé une étude de faisabilité du projet à l'Agence Technique Départementale qui doit déterminer un coût prévisionnel de l'opération.

L'objectif pour la collectivité est d'élaborer un plan de financement dont l'annuité d'emprunt est couvert par le loyer versé par la MFR.

Pour élaborer le projet d'un Centre d'Hébergement sur l'équipement intercommunal de Siorac de Ribérac délégué en gestion à la MFR, la CCPR procède à l'acquisition de parcelles jouxtant le site. Il s'agit d'un ensemble de terrains cadastrés section A N° 1152 et 1153 d'une contenance de 73 ares et 74 ca acheté 5000 €.

## **8.2 - L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE (AAGV)**

L'aire d'accueil des gens du voyage peut accueillir jusqu'à 20 caravanes.

Le droit de place qui comprend le stationnement, l'eau et l'électricité est fixé à 6 € par jour et 140€ par mois.

Concernant les familles de l'AAGV, la CCPR poursuit son action de pré scolarisation en maternelle des enfants des gens du voyage en partenariat avec l'Education Nationale et le Conseil Général de la Dordogne. La PMI s'est rendue à plusieurs reprises effectuer ses permanences dans le local aménagé à cet effet sur le site.

### Les dépenses et recettes de l'AAGV :

<b>AIRE ACCUEIL AAGV</b>					
<b>DEPENSES</b>			<b>RECETTES</b>		
<b>CHAPITRES</b>	<b>ARTICLES</b>	<b>MONTANT</b>	<b>CHAPITRES</b>	<b>ARTICLES</b>	<b>MONTANT</b>
<b>11</b>	60611 EAU ET ASSAINISSEMENT	3 910,55 €	73	7337 DROIT DE STATIONNEMENT	13 750,00 €
	60612 ENERGIE ET ELECTRCITE	16 455,11 €	74	7473 PARTICIPATION DEPARTEMENT	15 895,20 €
	60622 CARBURANT	1 205,47 €		7478 PARTICIPATION AUTRES ORGANISMES	34 437,00 €
	60632 PETIT MATERIEL	188,23 €	77	773 MANDATS ANNULES	422,34 €
	6135 LOCATION	211,10 €		7788 PRODUITS EXCEPTIONNELS	6,50 €
	61522 ENTRETIEN MATERIEL	2 127,70 €		<b>Total</b>	<b>64 511,04 €</b>
	61523 VOIES ET RESEAUX	1 591,62 €			
	61558 AUTRES BIENS MOBILIERS	29,10 €			
	6226 HONORAIRES	258,13 €			
<b>12</b>	PERSONNEL	28 256,04 €			
	<b>Total</b>	<b>54 233,05 €</b>			

Le taux d'occupation annuel pour l'année 2014

Mois	Nombre d'occupants	Taux d'occupation en %
Janvier	6	30%
Février	6	30%
Mars	8	40%
Avril	6	30%
Mai	6	30%
Juin	6	30%
Juillet	6	30%
Août	14	70%
Septembre	7	35%
Octobre	12	60%
Novembre	12	60%
Décembre	13	65%
<b>TOTAL</b>	<b>102</b>	
<b>Moyenne mensuelle</b>	<b>8.5</b>	
<b>Moyenne annuelle en %</b>		<b>42.5%</b>

Il n'y a pas de déficit en 2014 (+10 277.99€). Cela est dû notamment à la baisse de fréquentation de l'aire d'accueil et donc à la baisse des dépenses.

Le coût d'une caravane pour la CCR est de 44.31 € par mois soit 531.70 € pour l'année 2011.

### **8.3 LES PISCINES INTERCOMMUNALES**

Pour la saison 2014, la piscine a ouvert ses portes au public du 31 mai au 4 juillet : lundi- mardi- jeudi vendredi 12h00 à 13h30 et 16h30, le mercredi 12h00 à 20h00, le samedi de 10h30 à 20h00 et le dimanche de 10h30 à 13h00 de 15h à 19h00.

Du 5 juillet au 31 août du lundi au samedi en continu de 10h30 à 20h00 et le dimanche de 10h30 à 13h00 et de 15h00 à 19h00.

Du 1<sup>er</sup> au 7 septembre de 16h00 à 19h00.

#### **Pour la piscine de Ribérac**

11 858 entrées payantes ont été enregistrées contre 17 946 en 2013 Il est important de préciser que pour le Ribéracois la politique de tarif différencié en fonction du critère géographique est arrêtée et que pour la première fois les MNS perçoivent directement le bénéfice des cours de natation. Cela se traduit par une baisse des recettes qui sont de 22 607 €. Ajoutons enfin des difficultés de fonctionnement impactant la qualité « visuelle » de l'eau et des journées « techniques » de fermeture suite à des difficultés de filtration.

Des cours d'aquagym sont proposés ainsi que la location d'aqua bike. L'école de natation rencontre peu de succès contrairement aux années précédentes.

## Pour la piscine de Verteillac

On a accueilli 7200 personnes et enregistré 6 209€ de recettes.

PISCINES RIBERAC ET VERTEILLAC						
DEPENSES			RECETTES			
CHAPITRES	ARTICLES	MONTANT	CHAPITRES	ARTICLES	MONTANT	
11	6042 ACHATS PREST SERVICES	423,84 €	70	70631 ENTREES PISCINES	28 276,70 €	
	60611 EAU ET ASSAINISSEMENT	12 891,85 €		70878 REMB DE FRAIS	142,00 €	
	60612 ENERGIE ET ELECTRICITE	44 429,39 €	75	752 REVENUS DES IMMEUBLES	900,00 €	
	60622 CARBURANTS	156,46 €				
	60624 PRODUITS TRAITEMENT	7 955,63 €				
	60631 FOURNITURES ENTRETIEN	83,03 €				
	60632 PETIT MATERIEL	2 364,52 €				
	60636 VETEMENTS TRAVAIL	363,00 €				
	6068 AUTRES MATIERES	561,00 €				
	6135 LOCATION	2 979,30 €				
	61522 ENTRETIEN MATERIEL	43 494,30 €			<b>Total</b>	29 318,70 €
	61558 AUTRES BIENS MOBILIERS	172,22 €				
	6156 MAINTENANCE	1 111,44 €				
	6184 FORMATION	554,00 €				
	6238 DIVERS	941,70 €				
	6262 TELECOMMUNICATIONS	1 387,23 €				
	627 FRAIS BANCAIRE	12,38 €				
	62875 REMB AUX COMMUNES	24 799,82 €				
	12	PERSONNEL (dont 871,30 € pharmacie)		38 733,07 €		
	CAPITAL	42 735€				
66	INTERETS D'EMPRUNT	50 779,76 €				
67	678 CHARGES EXCEPT.	83,00 €				
	<b>Total</b>	277 011.94 €				

- Le déficit « net » de fonctionnement des 2 piscines est de **247 693.24 €**
- On a totalisé 18 785 entrées sur les deux piscines
- Un nageur coûte en moyenne 13.18€ à la CCPR



# **9- DES ACTIONS SPECIFIQUES**

## **9.1 - COMMUNICATION**

La première année d'existence de la CCPR a vu la création de quelques outils de communication : création d'un site Interne, conception de Kakemonos et publication des premières « LETTRES INTERCOMMUNALES », ainsi 3 bulletins d'information communautaire à destination des habitants. Une charte graphique est instaurée et un fichier presse élaboré.

## **9.2 - PROGRAMME D'INTERET GENERAL DE L'HABITAT ( PIG HABITAT )**

Ce programme d'aide à l'amélioration de l'habitat aux propriétaires occupants et/ou bailleurs a été engagé le 1<sup>er</sup> octobre 2009, il prendra fin le 30 octobre 2015. Une convention de coordination passée entre la Communauté de Communes du pays de St Aulaye et la Communauté de Communes du Pays Ribéracois a fixé les règles de fonctionnement de ce groupement et désigné le maître d'ouvrage porteur de l'opération. Cette opération a été réalisée en deux programmes de trois tranches, chacune de 12 mois. Un comité de pilotage a été constitué, ainsi les communes sont représentées selon les strates de population. Ce comité de pilotage est l'animateur de ce groupement. Un chargé de mission a été mis à disposition pour assurer le suivi technique et administratif de la procédure. Cette structuration démontre le bien-fondé d'une telle organisation en constatant la réussite de ces programmes.

Pour l'année 2014 les objectifs fixés ont été atteints.

## **9.3 - CENTRE SOCIAL ET CULTUREL INTERCOMMUNAL**

La CCPR a versé 52 630€ au Centre Social et Culturel Intercommunal au titre de la subvention 2014. Dans un souci de cohésion sociale du territoire, la CCPR a souhaité animer en interne l'outil Centre Social et Culturel et a donc créé le Centre Social et Culturel Intercommunal.

Celui-ci permet de mettre en place des projets initiés par les habitants et également d'assurer la complémentarité et la transversalité entre les différents services de la CCPR (enfance-jeunesse, RAM, CIAS, ...). Il permet en outre de bénéficier de cofinancement pour des actions déjà mises en place par la CCPR notamment celles à destination des « adolescents ».

Ce Centre Social et Culturel Intercommunal relève sur le plan juridique du statut de la régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Il est administré par un conseil d'administration qui élit son président.

Le Conseil d'Administration du centre social et culturel intercommunal est composé de 25 membres :

- Un collège représentant les Conseillers Communautaires (13 membres)
- Un collège représentant le tissu associatif (5 membres)
- Un collège représentant les habitants (5 membres)
- Un collège de personnalités qualifiées issues du monde socio-économique (2 membres)

On a également créé un budget annexe du Centre Social et Culturel pour l'année 2015. Le budget est non assujéti à la TVA.

## **9.4 - LE RENOUVELLEMENT DU GUICHET SNFC ACCUEILLI DANS LES LOCAUX DE L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL**

Ce bureau implanté depuis plus de 20 ans a prouvé son utilité auprès locale, touristique et étrangère. Il génère un volume de vente de billets de près de 210 000 €.

- C'est un plus pour les nombreuses personnes qui n'ont pas la maîtrise de l'outil internet, notamment les **personnes âgées** très présentes en Pays Ribérais.
- Le guichet présente également un **avantage de conseil**, le client étant informé par une personne qui peut lui suggérer le trajet le plus rapide, le tarif le moins cher ou les réductions éventuelles qui lui auraient échappé. **Plusieurs entreprises** du Pays Ribérais ont pris l'habitude de réserver leur voyage professionnel à ce guichet.
- Enfin, le bureau reste un important **relais d'informations** concernant les transports (horaires des navettes de bus, renseignements sur le trafic ferroviaire et les éventuelles annulations en raison de grève ou d'intempéries, etc...).

Le Conseil Communautaire acte la reconduction de la convention avec la SNFC pour une période de 3 ans.

## **9.5 - DES ANIMATIONS DE TERRITOIRE**

La CCPR contribue aux animations sur le territoire comme chef de file (Journée des accueils périscolaires, Festipaf, Journée des associations, Semaine Multi active, Joli Mois de Mai, Journées du patrimoine, Eductour, Semaine des Métiers d'art, concerts, expositions à l'office intercommunal du tourisme...) ou comme partenaire (Félibrée 2014 à Verteillac, Raid en Val de Dronne, Semaine Irlandaise, ...) Au total en 2014 la CCPR attribue pour 205 130 € de subventions dans les domaines sportif, scolaire, social, culturel)

# **10-L'ACTIVITE DES SERVICES**

A partir du 1er janvier 2014, le service financier a été réuni au pôle de Tocane St Apre.

## **10.1- LE SERVICE FINANCIER**

En 2014, le nombre de budgets est de 9, il s'agit :

- du budget principal
- du budget annexe Office de Tourisme (nouveau budget après fusion)
- du budget annexe Service Public d'Assainissement Non Collectif (ancien budget de la CCR)
- du budget annexe Unité de Traitement des matières de Vidanges (ancien budget de la CCR)
- du budget annexe Zone d'Activités de Villeteix (ancien budget de la CCR)
- du budget annexe Zone d'Activités du Jarissou (ancien budget de la CCVD)
- du budget annexe Zone d'Activités de Puymozac (ancien budget de la CCV)
- du budget annexe Lotissement (ancien budget de la CCHD)
- et du budget annexe Transport Scolaire (ancien budget de la CCHD)

Au total, l'ensemble des budgets représente un volume de **560** bordereaux pour **6 617** mandats et titres.

## **LES AUTRES COMPETENCES DU SERVICE FINANCIER**

Le service financier gère également :

- L'inventaire de la collectivité en biens et en subventions ce qui représente un volume de 40 000 000€
- Les emprunts de la collectivité
- Le suivi des marchés pour la partie financière (respect des montants des marchés passés)
- Le relationnel avec le Trésor Public
- L'élaboration des états de TVA et FCTVA
- Le suivi des budgets
- Le suivi des régies

### **10.2- LES SERVICES TECHNIQUES**

#### **a- La voirie**

La CCPR exerce de façon différenciée par territoire la compétence voirie. Toutefois, il existe une volonté d'harmonisation de la compétence avec des interrogations sur la prise en compte par l'EPCI de la voirie non revêtue. En revanche, à l'exclusion des aménagements de bourgs, on constate que l'exercice de la compétence sur la voirie revêtue est plus consensuelle. La commission voirie se réunit à plusieurs reprises pour aborder ce point durant l'année.

En 2014 c'est le Regroupement des équipes des Hauts de Dronne et du Val De Dronne. Les équipes interviennent sur la voirie des 14 communes.

Le service s'est également déployé sur d'autres communes pour des travaux d'urgence en régie (St André de Double -Ponteyraud-Comberanche...).

Pour les communes du Ribéracois, le conseil acte la prolongation du versement de la dotation de fonctionnement voirie en 2014. Pour les communes du Verteillacois le partenariat entre communauté de communes et communes se poursuit pour l'entretien des routes communales et intercommunales.

Enfin une dotation complémentaire de 190 000 Euros a été attribuée aux communes du Ribéracois et Verteillac.

#### **- Dotation complémentaire exceptionnelle en 2014**

Elle a été votée pour les communes du Ribéracois et Verteillacois.

Pour les opérations d'investissement le seul programme engagé concerne la réfection de la Voie Communale de Montagrier à Grand Brassac pour un coût TTC de 306 000 € qui nécessite un recours à l'emprunt de 100 000 €.

Un nouveau marché de fourniture de matériaux de voirie est signé.

En 2014 le budget de fonctionnement du service est de 1 million 565 365.

Communes	Taxe d'Habitation	Foncier Bâti	Foncier non Bâti	Total	Dotation CCPR	
ALLEMANS	63 786	32 375	27 070	123 231	5 838	4,74%
BERTRIC BUREE	36 894	6 491	6 237	49 622	7 186	14,48%
BOURG DES MAISONS	7 879	23 082	2 322	33 283	1 658	4,98%
BOURG DU BOST	25 403	13 679	9 551	48 633	2 768	5,69%
BOUILLES ST SEBASTIEN	27 249	15 043	11 111	53 403	5 288	9,90%
CERCLES	25 176	20 573	14 238	59 987	4 633	7,72%
CHAMPAGNE FONTAINE	53 868	43 272	28 593	125 733	8 205	6,53%
LA CHAPELLE GRESIGNAC	12 040	6 975	4 939	23 954	3 833	16,00%
LA CHAPELLE MONTABOURLET	9 662	4 260	4 954	18 876	1 145	6,07%
CHASSAIGNES	11 875	4 236	4 806	20 917	1 819	8,70%
CHERVAL	30 981	10 875	20 027	61 883	6 721	10,86%
COMBERANCHE EPELUCHE	21 183	12 407	5 678	39 268	1 852	4,72%
COUTURES	19 584	11 487	9 202	40 273	5 337	13,25%
GOUTS ROSSIGNOL	40 962	25 572	22 871	89 405	10 866	12,15%
LA JEMAYE	12 958	5 084	7 630	25 672	3 633	14,15%
LUSIGNAC	35 134	17 996	10 146	63 276	4 633	7,32%
NANTEUIL AURIAC BOURZAC	26 094	6 966	21 720	54 780	4 067	7,42%
PETIT BERSAC	27 431	23 833	15 151	66 415	3 947	5,94%
PONTEYRAUD	7 015	3 979	2 157	13 151	888	6,75%
RIBERAC	921 366	1 399 662	80 944	2 401 972	25 878	1,08%
SAINT ANDRE DE DOUBLE	16 273	11 045	10 423	37 741	7 503	19,88%
ST MARTIAL VIVEYROLS	39 859	19 368	17 223	76 450	4 303	5,63%
SAINT MARTIN DE RIBERAC	88 946	38 759	15 702	143 407	7 728	5,39%
SAINT MEARD DE DRONE	82 750	70 100	23 524	176 374	5 154	2,92%
SAINT PAUL LIZONNE	50 828	41 165	16 491	108 484	3 196	2,95%
ST VINCENT DE CONNEZAC	86 888	64 529	8 624	160 041	6 444	4,03%
SIORAC DE RIBERAC	30 797	26 110	12 320	69 227	6 923	10,00%
LA TOUR BLANCHE	37 579	38 279	4 585	80 443	2 415	3,00%
VANXAINS	101 076	65 354	39 864	206 294	15 167	7,35%
VENDOIRE	18 381	14 431	13 720	46 532	5 040	10,83%
VERTEILLAC	109 029	93 280	33 750	236 059	7 415	3,14%
VILLETUREIX	106 697	101 311	20 987	228 995	8 515	3,72%
			total	4 983 781	189 998	

- **La colonne de droite montre la part pour chacune des communes de la dotation complémentaire comparée au produit fiscal levée par la commune sur les impôts ménages.**

### **10.3- LE SPANC**

Il est désormais géré directement par la CCPR sur l'ensemble des 46 communes. Les compagnies fermières délégataires n'interviennent plus sur les territoires des Hauts de Dronne et du Verteillacois et sur celui du Val de Dronne à compter du 1<sup>er</sup> juin 2014. Au total on recense 7 920 installations d'assainissement individuel sur le territoire.

La CCPR instaure sur l'ensemble du territoire un marché à bons de commande pour un service de vidanges groupées. Cela permet d'obtenir des tarifs plus avantageux. 81 personnes ont recours au service.

Pour l'année 2014, le service a procédé aux prestations suivantes :

- Contrôles de bon fonctionnement : 262
- Contrôle de vente : 170
- Installation réalisées : 83 (21 neuves et 62 réhabilités)

Le projet d'une Unité de Traitement des matières de vidange est validé par la commission.

Le budget de fonctionnement du service exécuté en 2014 est de 164 858 € (budget annexe)

#### **10.4 - BATIMENTS ET PATRIMOINES**

Un état des lieux du Patrimoines est établi comme suit :

- 30 écoles, 16 accueils Périscolaire (actuellement), 3 centres de loisirs, 1 école de musique, 1 centre de formation aux métiers de la restauration, 1 pôle enfance, 1 RAM, 1 gymnase, 2 abris scolaires
  - 2 piscines, 1 salle de remise en forme, 1 halte nautique
  - 1 office du tourisme et 6 sites touristiques
  - 3 bâtiments ou locaux CCPR
  - 4 logements locatifs
  - 1 dépôt et 2 ateliers
  - 2 stations d'épuration
  - 1 aire d'accueil des gens du voyage, 2 restaurants, 1 gendarmerie avec 6 logements
- Dans le cadre du CIAS, intervention dans 2 RPA (Ribérac et Tocane)

#### **10.5 - LES SERVICES A L'ENFANCE**

##### **a- LES ECOLES**

En 2014, 1 319 élèves étaient inscrits dans les écoles primaires et maternelles de la Communauté des Commune du Pays Ribéracois. **(497 élèves en maternelle/810 élèves en élémentaire)**

ECOLES	EFFECTIFS	TOTAL RPI
Les Beauvières	107	307
Prévert	76	
Ferry	124	
Bertric Burée	49	108
Allemans	34	
St Paul Lizonne	25	
Celles	43	67
Grand-Brassac	24	41
Cercles	22	
La Tour Blanche	19	
Cherval	17	76
Champagne	39	
Goût Rossignol	20	
Nanteuil Auriac de Bourzac		
Douchapt	29	100
St Pardoux de Dronne	18	
St Sulpice de Roumagnac	23	

Segonzac	30	
Lisle Maternelle	35	95
Lisle Elémentaire	60	
Lusignac	18	
St Martial Viveyrol	24	83
Verteillac	41	
Vanxains	40	72
St Martin de Ribérac	32	
Villetoureix	98	98
Tocane Maternelle	57	
Tocane Elémentaire	66	184
Montagrier	61	
St Vincent de Connezac	68	
Paussac	20	
<b>Total</b>	<b>1319</b>	

**ECOLES**

DEPENSES		RECETTES			
CHAPITRES	ARTICLES	MONTANT	CHAPITRES	ARTICLES	MONTANT
11	60611 EAU ET ASSAINISSEMENT	1 302,12 €	13	6459 REMB CHARGES	137,59 €
	60612 ENERGIE ET ELECTRCITE	3 595,08 €	70	70845 MISE A DISPO COMMUNES MEMBRES	76 998,98 €
	60621 COMBUSTIBLES	3 989,51 €	74	74718 PARTICIPATION ETAT	4 291,66 €
	60631 FOURNITURES ENTRETIEN	26 475,93 €	77	7788 DIVERS	263,08 €
	60632 PETIT MATERIEL	5 712,58 €			
	6067 FOURNITURES SCOLAIRES	64 458,83 €			
	6135 LOCATION	14 846,72 €			
	61522 ENTRETIEN MATERIEL	20 392,50 €		<b>Total</b>	81 691,31 €
	61558 AUTRES BIENS MOBILIERS	3 129,12 €			
	6156 MAINTENANCE	13 190,84 €			
	616 ASSURANCES	618,17 €			
	6182 DOCUMENTATIONS	116,36 €			
	6184 FORMATION	844,16 €			
	6238 DIVERS	3 940,50 €			
	6247 TRANSPORTS COLLECTIFS	4 076,00 €			
	6261 AFFRANCHISSEMENT	442,70 €			
	6262 TELECOMMUNICATIONS	20 955,48 €			
	6281 CONCOURS DIVERS	165,81 €			
	6283 NETTOYAGE DES LOCAUX	646,66 €			
	62875 REMB AUX COMMUNES	163 510,71 €			
62878 REMB AUTRES ORGANISMES	2 813,84 €				
637 TEOM	86,00 €				
12	PERSONNEL (dont 1 214,61 € pharmacie)	879 808,68 €			
65	6558 AUTRES CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES	79 365,00 €			
	6574 SUBVENTIONS ASSOCIATIONS	58 281,00 €			
	658 CHARGES DIVERSES	3 714,00 €			
67	678 CHARGES EXCEPT.	24,00 €			
	<b>Total</b>	1 376 502,30 €			

Les dépenses de fonctionnement représentent un coût « net » de **1 294 811 €**

(Soit un coût arrondi de 982 € par élève)

### **b - L'ECOLE DE MUSIQUE (l'antenne du Grand Ribéracois)**

Elle est rattachée au Conservatoire à Rayonnement Départemental de la Dordogne.

La CCPR participe aux frais de scolarité musicale des élèves et assume financièrement les frais de structure de l'antenne.

Elle offre la possibilité à des personnes de tout niveau de pratiquer et d'apprendre à jouer d'un instrument ainsi que de participer à des ensembles vocaux. Les instruments enseignés sont : le violon, le violoncelle, la trompette, le tuba, le trombone, la flûte traversière, la clarinette, le saxophone, le piano, la batterie,

Le nombre d'élèves pour la saison musicale 2014 est de 182 dont la plupart résident sur le territoire. Signalons que la fusion a permis aux élèves des Hauts de Dronne de bénéficier du tarif adhérent.

Année musicale 2014 :

<b>Instruments</b>	<b>Elèves</b>
Saxophone	<b>21</b>
Hautbois	<b>1</b>
Clarinette	<b>14</b>
Flûte tra	<b>6</b>
Flûte à bec	<b>2</b>
Guitare	<b>17</b>
Guitare élec	<b>4</b>
Alto	<b>1</b>
Piano	<b>21</b>
Violoncelle	<b>8</b>
Batterie	<b>8</b>
Violon	<b>8</b>
Chant	<b>1</b>
<b>Total :</b>	<b>112</b>

<b>Pratiques collectives</b>	<b>Elèves</b>
Ensemble Clarinettes 1	<b>4</b>
Ensemble Clarinettes 2	<b>5</b>
Ensemble Saxophones 1	<b>10</b>
Ensemble Saxophones 2	<b>8</b>
Ensemble Guitares	<b>5</b>
Ensemble Violoncelles	<b>2</b>
Atelier Accordéon	<b>4</b>
Atelier Rythme Tocane 1	<b>8</b>
Atelier Rythme Tocane 2	<b>8</b>
Atelier Rythme Tocane 3	<b>6</b>
Atelier Vocal	<b>19</b>
Chœurs Initiation	<b>41</b>
Jeune Chœur de Dordogne Chœur d'enfants	<b>4</b>
Jeune Chœur de Dordogne Sostenuto	<b>4</b>
AMP2R	<b>31</b>
Orchestre Périgord Centre	<b>4</b>
Orchestre d'Harmonie	<b>19</b>
<b>Total :</b>	<b>182</b>

Les enseignants interviennent également dans les écoles publiques en cours élémentaires et moyens pour initier et faire découvrir la pratique musicale aux élèves (contre une participation financière de la collectivité)

Comme chaque année, l'Ecole de Musique organise sur l'ensemble de notre territoire des animations musicales.

Ainsi en 2014 ont été programmés :

**Samedi 25 Janvier** : Eglise Notre Dame de la Paix à RIBERAC Concert de la Nouvelle Année

**Samedi 10 Mai** : salle des fêtes de DOUCHAPT : : Concert Saxophone et Piano

**Samedi 17 Mai** : Collégiale de Ribérac dans le cadre du Festival « Itinéraire Baroque » :  
« Didon et Enée » de Purcell,

**Mercredi 28 Mai** : salle des fêtes de ST VINCENT DE CONNEZAC : Concert de guitare classique

**Samedi 21 Juin** : RIBERAC 200<sup>ème</sup> anniversaire de la naissance d'Adolphe SAX :

**Mercredi 25 Juin** : salle des fêtes de MONTAGRIER Conte Musical : « Les Rigaudons » de Sally Galet

**Vendredi 5 Décembre** Espace Culturel de Ribérac: Concert du THELETON

Participation du jeune orchestre d'harmonie

**Se pose à la CCPR le problème des locaux situés à Ribérac qui ne sont pas adaptés en termes d'accessibilité et de sécurité.**



Budget de l'Ecole de musique :

ECOLE MUSIQUE					
DEPENSES			RECETTES		
CHAPITRES	ARTICLES	MONTANT	CHAPITRES	ARTICLES	MONTANT
11	60611 EAU ET ASSAINISSEMENT	530,37 €	70	7083 LOCATIONS DIVERSES	725,00 €
	60612 ENERGIE ET ELECTRCITE	2 541,84 €			
	60623 ALIMENTATION	52,41 €			
	60632 PETIT MATERIEL	1 077,52 €			
	6064 FOURNITURES ADM	278,88 €			
	6135 LOCATION	490,00 €			
	61522 ENTRETIEN MATERIEL	991,27 €		<b>Total</b>	<b>725,00 €</b>
	61558 AUTRES BIENS MOBILIERS	322,63 €			
	6156 MAINTENANCE	662,70 €			
	6182 DOCUMENTATION	73,00 €			
	6226 HONORAIRES	450,00 €			
	6236 CATALOGUES ET IMPRIMES	19,52 €			
	6262 TELECOMMUNICATIONS	938,78 €			
	62875 REMB FRAIS COMMUNES	436,54 €			
12	PERSONNEL	31 403,67 €			
65	6554 CONTRIB ORG DE REGROUP	110 744,91 €			
	<b>Total</b>	<b>151 014,04 €</b>			

Pour la collectivité le coût d'un élève en 2014 est de 825.76€ et la participation se répartit ainsi :

Pour le CRDD (partie pédagogique) : 608,48 €/élève

Pour les frais de structure : 217,28 €/élève

### c – LES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT- extrascolaires

En 2014, les accueils de Loisirs extrascolaires totalisent 9 956 journées/enfants sur 105 jours d'ouverture.

#### Taux d'occupation

Le taux global d'occupation sur nos accueils de loisirs extrascolaire est de 72.48%. Ce taux est calculé sur le nombre de présences par rapport aux places que nous déclarons à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP).

- Ribérac : 75.69%
- Tocane : 80.59%
- Verteillac : 64.26%
- Lisle (ouvert seulement pour le mois de juillet) : 51.11%

#### Nombre de journées/enfant

Accueil de loisirs	Vacances Hiver (10 jours)	Vacances Printemps (9 jours)	Vacances Noël (3 jours)	Vacances Toussaint (10 jours)	Vacances Eté (38 jours)	Mercredi (35jours)	Total (105 jours d'ouverture)	Total 2013
Ribérac	432	462	100	556	2143	907	4 600	4 523
Tocane	263	240	53	349	1040	1319	3 264	2580
Verteillac	168	144	Fermé	217	768	473	1 770	1898
Lisle	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé	322	Fermé	322	438
TOTAL							9 956	9439

## Le coût horaire moyen

	ALSH Extrascolaires du Verteillac	ALSH Extrascolaires du Riberac	ALSH Extrascolaires du Tocane	ALSH Extrascolaires de Lisle	Totaux
Achats et autres charges	5 506,11 €	59 607,00 €	17 937,65 €	3 381,94 €	86 432,70 €
Personnel	93 345,89 €	140 729,46 €	132 338,07 €	8 652,74 €	375 066,16 €
<b>Total des charges</b>	<b>98 852,00 €</b>	<b>200 336,46 €</b>	<b>150 275,72 €</b>	<b>12 034,68 €</b>	<b>449 464,18 €</b>
PSO CAF (TAP et Peri)	6 132,06 €	17 259,85 €	10 743,36 €	1 317,84 €	35 453,11 €
PSO MSA	1 566,00 €	988,08 €	412,00 €		2 966,08 €
Recettes familles	12 221,00 €	32 823,87 €	21 614,00 €	2 138,00 €	68 796,87 €
Passeport Caf	1 048,00 €	2 095,00 €	1 572,00 €	523,00 €	5 238,00 €
CG	331,00 €	802,53 €	989,00 €		2 122,53 €
Part CCPR	62 683,94 €	132 905,13 €	96 471,36 €	6 180,50 €	298 240,93 €
CEJ	14 870,00 €	13 462,00 €	18 474,00 €	1 875,34 €	48 681,34 €
<b>Total des recettes</b>	<b>83 982,00 €</b>	<b>186 874,46 €</b>	<b>131 801,72 €</b>	<b>10 159,34 €</b>	<b>402 658,18 €</b>
<b>Nombre d'heures réalisées</b>	14013	36507	25090	2576	78186
<b>Nombre d'heures retenues CAF</b>	13981	36003	22651	2584	75219
<b>Coût horaire</b>	7,05 €	5,49 €	5,99 €	4,67 €	5,75 €
<b>Part CCPR</b>	4,47 €	3,64 €	3,85 €	2,40 €	3,81 €
<b>Part Famille</b>	0,87 €	0,90 €	0,86 €	0,83 €	0,88 €
<b>Part CAF MSA</b>	1,71 €	0,95 €	1,28 €	1,44 €	1,05 €

En moyenne sur l'ensemble de nos CLSH le coût horaire d'un enfant en extrascolaire est de 5.75€/heure dont 3.81€ pris en charge par la CCPR.

### **d- LES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT- PERISCOLAIRES**

En 2014, les accueils de Loisirs périscolaires totalisent 241 832 heures sur 137 jours d'ouverture complets et 14 mercredis et 35 058 heures de TAP sur 14 semaines de fonctionnement.

#### **Taux d'occupation**

Le taux global d'occupation sur nos accueils de loisirs périscolaires est de 51.26% et 92.54% dans les TAP. Ce taux est calculé sur le nombre de présences par rapport aux places que nous déclarons à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP).

				Taux d'occupation
Ribéracois	ALSH	88781	153961	57,66
	TAP	18317	18228	100,49
Verteillacois	ALSH	16497	52404	31,48
	TAP	5654	6762	83,61
Val de Dronne	ALSH	23589	45020	52,40
	TAP	11087	12894	85,99
Global	ALSH	128867	251385	51,26
	TAP	35058	37884	92,54
	ALSH +TAP	163925	289269	56,67

### Moyenne par ALSH

2014	Allemands	Bertric Burée	Cerdes	Champagne	Goûts	Jacques Prévert	Jules Ferry	Les Beauvières
Matin	13,58	5,36	4,17	4,92		9,99	22,75	10,32
Soir	14,76	12,79	12,50	10,21	0,85	14,26	19,06	13,22

2014	Lisle	St Martin	St Pardoux de Dronne	St Vincent	Tocane	Vanxains	Verteillac	Villetoureix	TOTAL
Matin	20,10	5,36	21,94	13,59	30,09	10,77	8,87	22,19	175,97
Soir	24,88	9,34	27,88	13,74	29,72	13,82	18,07	35,29	219,27

### Le coût horaire moyen

	ALSH Périscolaires du Verteillacois	ALSH Périscolaires du Ribéracois + HdD	ALSH Périscolaires du Tocanais	Totaux
Achats et autres charges	3 661,48 €	40 297,75 €	12 043,23 €	56 002,46 €
Personnel	113 149,11 €	340 535,18 €	85 723,37 €	539 407,66 €
<b>Total des charges</b>	<b>116 810,59 €</b>	<b>380 832,93 €</b>	<b>97 766,60 €</b>	<b>595 410,12 €</b>
PSO CAF (TAP et Peri)	9 013,38 €	45 267,00 €	16 866,22 €	71 146,60 €
PSO MSA	1 897,16 €	4 036,00 €	471,78 €	6 404,94 €
Recettes familles	9 624,00 €	69 836,00 €	22 590,00 €	102 050,00 €
Part CCPR	88 476 €	206 776,93 €	41 391,60 €	336 645 €
CEJ	7 800 €	54 917,00 €	16 447,00 €	79 164 €
<b>Total des recettes</b>	<b>109 010,59 €</b>	<b>325 915,93 €</b>	<b>81 319,60 €</b>	<b>516 246,12 €</b>
<b>PERISCOLAIRE</b>				
<b>Nombre d'heures réalisées</b>	16497	88781	23589	128867
<b>Nombre d'heures retenues CAF</b>	16497	88781	23589	128867
<b>TAP</b>				
<b>Nombre d'heures réalisées</b>	5654	18317	11087	35058
<b>Coût Horaire Global</b>	5,27 €	3,56 €	2,82 €	3,63 €
<b>Part CCPR</b>	3,99 €	1,93 €	1,19 €	2,05 €
<b>Part Famille</b>	0,43 €	0,65 €	0,65 €	0,62 €
<b>Part CAF MSA</b>	0,84 €	0,97 €	0,97 €	0,96 €

En moyenne sur l'ensemble de nos ALSH le coût horaire d'un enfant en extrascolaire est de 3.63€/heure dont 2.05€ pris en charge par la CCPR.

#### Bilan du service pour l'Année 2014 :

C'est une année de mise en place et de mise en cohérence éducative de ce qui se pratiquait sur les anciens territoires de la CCPR :

- Ecriture du projet éducatif avec la commission d'élus
- Organisation du service péri et extra-scolaire avec les commissions d'élus de la CCPR
- Organisation des TAP
- Rencontres et réunions avec les élus, les parents et enseignants afin de connaître et de se faire connaître du territoire
- Mise en place de règles communes sur les structures et pour le personnel
- Harmonisation de la facturation et des documents administratifs
- Mise en place du prélèvement automatique sur tout le territoire
- Mise en place d'outil de communication entre l'administratif et les structures (fiche d'appel, feuille de pointage...)
- Mise en place de l'organigramme des structures pour les différentes déclarations DDCSPP)
- Mise en place de formations pour les animateurs (Utilisation d'extincteur, Secourisme du travail, BAFA, BAFD...)
- Réorganisation du fonctionnement des ALSH de Goûts Rossignol et Champagne
- Organisation, mise en place et première évaluation des TAP

En fin d'année 2014 les coordinatrices et les élus ont entamé une réflexion sur l'harmonisation des tarifs.

#### e- LES TEMPS d'ACCUEIL PERISCOLAIRES

La CCPR est chargée à compter du mois de septembre 2014 de mettre en œuvre les TAP dans les 230 écoles du territoire.

#### Objectifs de la réforme :

- Organiser un temps scolaire plus respectueux des rythmes naturels de l'enfant
- Proposer des activités culturelles, sportives et de qualité

#### Organisation :

La collectivité a laissé les conseils d'écoles choisir leur organisation et le créneau des TAP.

Ainsi sur le territoire :

- ✓ 13 écoles ont fait le choix de 4 fois  $\frac{3}{4}$ h
- ✓ 7 écoles ont fait le choix de 3 fois 1h

- ✓ 5 écoles ont fait le choix de 2 fois 1h30 le mardi et jeudi
- ✓ 4 écoles ont fait le choix de 1 fois 3h, trois le jeudi après-midi et une le vendredi

Pour l'encadrement nous nous sommes appuyés sur l'équipe d'animateurs existante ainsi que les animateurs sportifs. Chaque lieu de TAP a un responsable issu de l'équipe d'animateur permanent des Accueils de Loisirs de la collectivité. Les équipes sont complétées par des intervenants spécialisés et des bénévoles tous issus du territoire. Nous avons travaillé avec l'Unité Territoriale de Ribérac pour proposer aux artistes du territoire bénéficiaires du RSA des interventions spécifiques.

Les activités proposées sont diverses et variées : tennis, hip hop, Zumba, danse, sports collectifs, sculpture sur pierre, modelage, céramique, vidéo, sculpture sur fil de fer, arts plastiques, animation autour du livre, musique, ornithologie, activités de pleine nature, occitan...

Le mercredi, nous avons organisé un transport pour les enfants et la possibilité de manger sur un lieu de restauration mutualisé : Ribérac, Tocane, Lisle, Verteillac et St Pardoux. Les familles ont la possibilité de ne laisser leur enfant que pour le repas ou repas et centre de loisirs.

De septembre à décembre 2014 on constate :

- Nous accueillons en moyenne entre 60 et 85% des élèves de chaque école,
- Dans de nombreuses écoles les équipes rencontrent des problèmes de locaux, ceux-ci ne sont pas assez nombreux et souvent pas adaptés aux activités.
- On constate une très bonne organisation pour les temps d'1h30.
- La réforme a entraîné des coûts financiers non prévus : heures de ménage supplémentaires dans certaines écoles, attente de bus le mercredi ...
- **TAP de septembre à décembre 2014**

	Moyenne	Total école	% fréquentation
Allemans	18	34	53,42
Bertric Burée	20	49	41,11
Celles	37	43	86,13
Cercles	15	22	66,30
Champagne	30	39	75,97
Cherval	13	17	74,51
Douchapt	17	29	59,00
Goûts	12	20	59,44
Grand Brassac	19	24	79,32
Jacques Prévert	40	76	52,21
Jules Ferry	61	124	49,17
La tour Blanche	13	19	66,11
Les Beauvières	53	107	49,87
Lisle élément	49	60	81,67
Lisle mater	25	35	72,13
Lusignac	11	18	61,11
Montagrier	43	61	71,08
Segonzac	21	30	68,61

St Martial	18	24	76,29
St Martin	21	32	67,16
St Pardoux	15	18	85,56
St Paul Lizonne	14	25	54,76
St Sulpice	15	23	65,61
St Vincent	46	68	67,58
Tocane élémén	53	66	80,19
Tocane Mater	41	57	71,42
Vanxains	30	40	74,91
Verteillac	28	41	67,23
Villetoureix	71	98	72,67
<b>TOTAL</b>	<b>848</b>	<b>1299</b>	<b>65,31</b>

- En TAP, nous accueillons en moyenne entre 41 et 86% des enfants inscrits dans les écoles.

#### **f- LE RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES (RAM)**

C'est un service qui existe depuis 1997 et qui propose des ateliers d'éveil et permanences administratives sur Ribérac, Tocane et Verteillac. Le RAM accueille et renseigne chaque année les parents à la recherche d'un mode de garde et les assistantes maternelles sur leurs droits et devoirs. Sur l'année 2014, on compte au total 77 assistantes maternelles (-2) pour 246 places (+ 3). 9 nouvelles Assistantes Maternelles agréées et 11 arrêts. Le relais a ouvert 207 jours dans l'année + 4 samedis et 11 soirs. 108 séances d'animations ont été réalisées dont 63 sur le secteur de Ribérac, 21 sur le secteur de Verteillac et 24 sur le secteur de Tocane St Apre.

#### **Le nombre de présences par secteur :**

- A Verteillac : Entre 5 et 11 enfants et entre 3 et 8 assistantes maternelles
- A Tocane St Apre : Entre 6 et 16 enfants et entre 4 et 10 assistantes maternelles
- A Ribérac : Entre 14 et 25 enfants et entre 7 et 12 assistantes maternelles

On note une petite augmentation de l'effectif d'enfants et d'assistantes maternelles sur les séances par rapport à 2013 notamment en Val de Dronne.

En ce qui concerne les animations sur l'année 42 assistantes maternelles et 127 enfants différents en ont bénéficié.

Plusieurs sorties ont été effectuées : Visite de la caserne des pompiers, visite de la ferme, pique-nique, visite école maternelle, ateliers d'éveil animés par une musicienne saxophoniste, fêtes du relais (Fêtes de Noël avec spectacle, galette des rois, exposition photos) ateliers bibliothèques, Bébés lecteurs...



Le détail du budget du Relais Assistantes Maternelles :

CHARGES		PRODUITS	
<b>ACHATS</b>		<b>RECETTES PROVENANT DES SERVICES RENDUS</b>	
- Alimentation et boisson - Eau, gaz, électricité, combustible - Fourniture d'entretien, petit équipement de bureau - Fourniture d'activités	<b>401.73</b>	- Participation des usagers - Prestation de service C.A.F	
<b>SERVICES EXTERIEURS</b>		<b>74. SUBVENTIONS D'EXPLOITATION</b>	
- Sorties à l'extérieur - Loyers - Location de matériel - Travaux d'entretien et de réparation - Primes d'assurance - Documentation - Frais de colloque, séminaires, conférences	<b>200.00</b> <b>953.21</b>	- Conseil Général - C.A.F - CCPR : - Divers :	<b>10 671.43</b> <b>21 513.31</b> <b>19 517.86</b> <b>4 805.91</b>
<b>AUTRES SERVICES EXTERIEURS</b>			
- Rémunération d'intermédiaires et honoraires - Publicités, publications, relations publiques - Transports liés aux activités - Déplacements, missions et réceptions - Frais postaux et frais télécommunication - Formation - Maintenance logiciel GRAM	<b>54.51</b> <b>500.00</b> <b>253.34</b>	<b>76 PRODUITS FINANCIERS</b> Revenus de valeurs mobilières de placement	
<b>IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES</b>	<b>550.00</b>	<b>77. PRODUITS EXCEPTIONNELS</b> - Sur exercice en cours - Sur exercices antérieurs	
<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>		<b>78. REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS</b> - Amortissements - Provisions	
- Salaires bruts - Charges sociales patronales - Médecine du travail .....	<b>1242.11</b>		
<b>CHARGES FINANCIERES</b>			
- Intérêts des emprunts - Agios bancaires			
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>			

- Sur l'exercice en cours	<b>799.72</b>		
- Sur exercices antérieurs			
<b>DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS et aux PROVISIONS</b>	<b>206</b>		
- Amortissements	<b>569.28</b>		
- Provisions			
	<b>50778.61</b>		
<b>86 CONTRIBUTIONS GRATUITES</b>		<b>87 CONTRIBUTIONS GRATUITES</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>56 508.51</b>	<b>TOTAL</b>	<b>56 508.51</b>
<b>RESULTAT +</b>		<b>RESULTAT -</b>	

La participation par habitant de la CCPR aux frais de fonctionnement du RAM pour l'année 2014 est de 1€ ce qui représente un montant total de **19 517.86€**.

#### **g- LE LAEP (Lieu d'Accueil Enfants Parents à Tocane)**

Le Lieu d'Accueil Enfant / Parent est un espace convivial qui accueille, de manière libre et sans inscription, de jeunes enfants âgés de moins de 6 ans accompagnés de leur parent ou d'un adulte référent. Cette structure animée par des accueillants (professionnels ou bénévoles) offre un espace de jeu libre, d'épanouissement et de socialisation pour les enfants et un lieu d'écoute pour les parents.

L'objectif de ce lieu est aussi de rompre l'isolement géographique ou culturel d'un certain nombre de familles et de favoriser et conforter la relation entre les parents et les enfants.

Cet accueil est ouvert tous les jeudis matin des périodes scolaires au Pôle Enfance de Tocane dans la salle même du RAM dans un souci de mutualisation des moyens.

En 2014, le Lieu d'Accueil Enfant/ Parent, tel que le prévoit les textes, a bénéficié d'une séance de supervision tous les mois et demi, encadré par la psychologue Madame PANNETIER.

Au cours de cette année 2014, 34 enfants ont été accueillis accompagnés de 35 adultes (31 mamans, 1 assistante maternelle, 1 parent et 1 grand-mère).

Il a été proposé au public accueilli, durant l'année 2014, des ateliers musique et contes.

Le budget 2014 est de 8 518€ et la participation de la CCPR est de 465 € (les autres co-financeurs sont le Conseil départemental de la Dordogne, la CAF 24 et l'hôpital de Beauclair)

## **h- LE SERVICE DES SPORTS**

La compétence sports et loisirs fait partie du service Enfance Jeunesse Culture Sport et Loisirs. Quatre animateurs sportifs assurent des animations sportives auprès de différents publics (écoles, personnes âgées, accueils de loisirs...) et sont mis à disposition de clubs sportifs. Le service gère les deux piscines intercommunales et suit les attributions de subventions.

Soutien aux associations

### Val de Dronne

- ✓ Une subvention pour le SIVOS qui gère le Gymnase de Tocane (87 869€) + 700€ pour le parcours d'orientation
- ✓ 500€ + mise à dispo de personnel pour la semaine multi@ctive organisée par le Groupement Intercommunal de Pratique de Sport en salle.
- ✓ 500€ raid en Val de Dronne
- ✓ Convention de prestation avec le club VTT 10 000€ pour l'entretien des chemins VTT (balisage)
- ✓ Association ALAIJE 7 500€ pour l'entretien des chemins de randonnées

### Ribéraçois

- ✓ Subventions aux écoles de sport
- ✓ Mise à disposition gratuite de l'école de Rugby
- ✓ Mise à disposition payante de l'école de Rugby et de l'école de Foot

### Verteillacois

- ✓ Mise à disposition gratuite de l'école de football

## **Mise en place d'une politique d'attribution de subvention**

La commission des sports propose d'adopter des critères pour déterminer les subventions aux associations en fonction des critères suivants :

- ✓ Base : 400€
- ✓ 10€ pour chaque enfant de moins de 16 ans résidant sur le territoire
- ✓ 20% des équipements pour l'école
- ✓ 150€ par manifestation sportives sur le territoire
- ✓ 160€ pour la recherche de financement extérieur et la bonne gestion
- ✓ - 200€ pour absence de compte école

En 2014 le budget exécuté par le service des sports est de 771 000 € (y compris les piscines intercommunales)

## **i- LE SECTEUR ADOS**

Ce service issu du Val de Dronne se déploie en 2014 sur l'ensemble du territoire. Des permanences assurées par l'animateur jeunesse ont lieu dans les établissements scolaires du secteur. Des stages de théâtre sont organisés pour les collégiens et se concluent par une représentation théâtrale le 14 juin devant 200 personnes. Le 31 octobre 2014, le service en partenariat avec le Conseil Général de la Dordogne, a organisé une journée de RAID pour les 11/15 ans, autour de l'étang de la Jemaye. Il organise également des camps en été : l'un à côté de Perpignan, l'autre avec des jeunes de Verteillac à Mescher pour un stage de voile.